

# RAPPORT ESG & IMPACT

Bilan 2021 & Perspectives 2022

Le mot de l'Equipe RSE-ESG

## I. NOTRE VISION

---

## II. NOTRE IDENTITÉ

---

## III. STRATÉGIE RSE

---

## IV. DISPOSITIF ESG

---

## V. LANCEMENT D'UNE STRATÉGIE IMPACT : AFRIGREEN DEBT IMPACT FUND

---

## VI. VIE DU PORTEFEUILLE ET NOUVELLES PARTICIPATIONS

---

Message du Président, Nicolas Rochon

Glossaire

Annexes

1. Rapport annuel lié à l'Article 29 de la Loi Energie Climat
2. Synthèse des principaux impacts négatifs de nos activités financées liée au Règlement européen SFDR
3. Synthèse des principaux macro-risques potentiels

Crédits

# AVERTISSEMENTS

RGREEN INVEST est une société de gestion de portefeuille, réglementée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP-15000021. RGREEN INVEST est située 47-51 rue de Chaillot, 75016 Paris, France. Le site internet est accessible à l'adresse [rgreeninvest.com](https://rgreeninvest.com).

RGREEN INVEST a mis en place un dispositif ESG présenté brièvement dans ce Rapport. La société utilise plusieurs labels et certifications liés à l'investissement durable, qu'elle met en œuvre pour tout ou partie des fonds qu'elle gère. Ce Rapport a été réalisé (1) avec l'objectif de répondre aux exigences de déclaration fixées par les lois et règlements français, (2) dans un but d'information des clients, (3) dans un but d'information du public. Ce Rapport n'est pas un document marketing, son objectif est de présenter les travaux ESG réalisés par la société de gestion en 2021, ainsi que les perspectives de l'année 2022 non achevée à la date de publication.

Les fonds gérés par RGREEN INVEST sont réservés aux investisseurs professionnels et assimilés uniquement. L'investissement dans les fonds gérés par RGREEN INVEST présente des risques importants de perte en capital.

# LE MOT DE L'ÉQUIPE RSE-ESG

« La crise à la fois énergétique et climatique que nous traversons met de facto l'accent sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Elle accélère l'adoption de pratiques de développement durable, hissant la recherche d'impact en tête de tous les agendas. Cette recherche est, par ailleurs, poussée par un nouveau cadre réglementaire européen, notamment le Règlement européen sur la finance durable SFDR et la Taxonomie verte. Chez RGREEN INVEST, nous nous réjouissons des initiatives de durabilité qui prennent de l'ampleur et auxquelles nous participons depuis des années.

Depuis la création de notre société de gestion, notre objectif prioritaire est de favoriser la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Nous évoluons dans un écosystème dynamique qui a vocation à créer un impact environnemental positif. Notre action est directement en ligne avec les recommandations du GIEC pour lutter contre les près de 59 gigatonnes d'équivalent CO2 émis par les sociétés humaines par an (IPCC, Avril 2022), afin d'atteindre un objectif en dessous des 2° de réchauffement d'ici 2100. RGREEN INVEST se positionne sur des technologies qui sont toutes reconnues par le GIEC comme participant à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique.

Toutefois, nous sommes conscients que nos activités d'investissement peuvent aussi avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement, la biodiversité, et/ou sur les communautés locales. Parce que notre mission vise un impact positif, nous avons pris le parti d'agir. »



**Julien Commarieu**  
Head of ESG, Risk, & Compliance



**Anissa Sidhoum**  
ESG Analyst



**Lise Carré**  
Compliance & ESG Analyst

## Notre vision des risques ESG

Nous faisons face à des enjeux ESG qui sont multidimensionnels et mouvants. En tant que financeur de la transition énergétique, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, nous nous devons de gérer les risques environnementaux directs liés à l'empreinte carbone ou à la pression sur la biodiversité que peuvent entraîner les projets financés. En effet, les projets de production d'énergie renouvelable ou de mobilité durable requièrent des ressources importantes, en énergie, en espace, en eau, en métaux et parfois en terres rares.

En parallèle, nous faisons face à une montée en puissance et en complexité des enjeux sociaux. Pour notre activité, il s'agit notamment d'être attentifs aux risques de non-respect des droits de l'Homme et du travail dans la chaîne d'approvisionnement, d'inégalité femmes-hommes, et d'acceptabilité sociale.



## Nos dispositifs ESG (investissement) et RSE (société de gestion)

Au cours des années, pour gérer nos risques et nos impacts, nous avons développé une démarche ESG et RSE que nous déployons activement au quotidien. Nous intégrons une analyse extra-financière dans l'ensemble de notre processus d'investissement. Nous améliorons continuellement nos outils et procédures pour intégrer les nouvelles meilleures pratiques du secteur ainsi que pour mieux identifier et gérer nos risques.

C'est dans ce cadre qu'en 2021 nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux. Le lancement de notre premier fonds à impact, AFRIGREEN DEBT IMPACT FUND, nous a encouragés à aller plus loin à travers une refonte de l'ensemble de notre dispositif ESG. Nous avons ainsi renforcé nos capacités internes en recrutant de nouveaux talents au sein de notre équipe ESG, et avons développé un plan de formation complet des équipes de la société de gestion.

Nous avons également considérablement développé nos procédures et nos outils. Nous avons créé, en interne, un outil de scoring ESG qui permet d'évaluer la performance d'une opportunité d'investissement et de définir les actions de remédiation à mettre en œuvre. Nous avons mis à jour notre système de gestion environnementale et sociale (ESMS) pour y ajouter l'utilisation de cet outil à chaque étape-clé de l'investissement, du sourcing à la sortie. Nous avons construit un référentiel de standards consolidé avec, par exemple, l'intégration sur notre fonds à impact en Afrique, du respect des Normes de Performance de la Société Financière International (IFC PS).

En 2022, nous allons plus loin dans notre approche, en visant un niveau de détail supplémentaire sur l'ensemble de notre dispositif ESG. Nous continuons par ailleurs de développer notre dispositif RSE. Il s'agit pour nous d'appliquer les standards que nous négocions avec nos partenaires à notre société et d'engager une réflexion de fond sur notre responsabilité envers les personnes qui participent et sont affectées par le projet RGREEN INVEST.



1

# NOTRE VISION

Parc solaire Arkolia 4, La Capelle-et-Masmolène (Gard), France

# UNE PÉRIODE CHARNIÈRE POUR L'ESG

Ces dernières années, la réglementation a évolué autour de la notion de l'investissement durable. Il s'agissait de mieux en définir les contours et de favoriser la transparence du secteur, pour permettre de comparer les produits sur le marché. C'est tout l'objet des règlements européens Taxonomie verte et SFDR [Sustainable Finance Disclosure Regulation]. Le règlement SFDR impose aux sociétés de gestion de publier des informations sur le caractère durable de leurs produits, à la fois dans la documentation contractuelle et dans les notes de reporting périodique.

**La Taxonomie verte européenne, qui définit les activités qui peuvent être qualifiées de "durables", figure également parmi les réglementations les plus ambitieuses. Ce catalogue de technologies "vertes", traduction juridique des recommandations du GIEC, donne clairement à RGREEN INVEST une feuille de route en termes de technologies cibles pour ses investissements.**

En 2021, la réglementation française a également été renforcée. Le décret d'application de l'article 29 de la loi Energie Climat est venu compléter le cadre réglementaire européen en ajoutant une obligation de communication sur la prise en compte des critères ESG dans les processus internes, le climat et la biodiversité.

Un dispositif de transparence extra-financière complet se forme depuis 2020. Il permet de rendre le marché de l'investissement durable plus clair, en incitant les acteurs financiers et les entreprises avec la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) qui remplace l'ancienne NFRD (Non-Financial Reporting Directive), à mettre en place des projets pour se conformer aux exigences. Il ne suffit pas de communiquer sur ses impacts biodiversité ou sur l'absence de politique interne sur le climat, il faut créer sa stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de protection de la biodiversité ou sur le climat.



## Efforts de convergence

Au-delà des obligations réglementaires, de multiples cadres internationaux de reporting volontaire ont également été renforcés ou approfondis (TCFD, TNFD, CDP, GRI, etc.). Cette déferlante de cadres et de normes est venue renforcer, mais aussi complexifier les progrès en matière d'ESG. C'est dans ce contexte que l'IIRC (International Integrated Reporting Council) et le SASB (Sustainability Accounting Standards Board), deux références internationales en la matière, ont annoncé leur fusion et la création de la Value Reporting Foundation : c'est une étape majeure vers la simplification du système de reporting des entreprises. La Fondation fournira aux entreprises un cadre intégré et complet pour les rapports sur la durabilité et la comptabilité. RGREEN INVEST adhère depuis 2022 au Carbon Disclosure Project CDP, et nous envisageons de publier un rapport TCFD [Task Force on Climate-related Financial Disclosures] prochainement.



*RGREEN INVEST agit depuis près de 15 ans pour favoriser la transition énergétique, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique à travers des pratiques d'investissement durable.*

*La Taxonomie verte apporte un éclairage sur notre activité et c'est une excellente chose ! Aujourd'hui, nous espérons une mobilisation des acteurs financiers afin de poursuivre les objectifs d'atténuation et d'adaptation présentés par le GIEC. La Taxonomie, en tant qu'application pratique en Europe, apporte un référentiel commun à un secteur qui manquait de lisibilité, ce qui d'une part permet de rendre compréhensibles les enjeux qui ont depuis le début motivé notre stratégie d'investissement et d'autre part d'inciter d'autres acteurs à se joindre à nos efforts.*

*Outre le solaire photovoltaïque et l'éolien terrestre, nous nous ouvrons à d'autres technologies telles que le stockage, l'efficacité énergétique, l'hydrogène, le recyclage, etc. La Taxonomie va nous aider à conserver une approche ESG rigoureuse dans la gestion de nos fonds alors que nous diversifions notre portefeuille pour développer les infrastructures de demain. »*



**Nicolas Rochon**  
CEO



# VERS UNE RÉGULATION FORTE DE LA FINANCE VERTE ?



*Alors que les investissements durables sont sous les feux de la rampe, les acteurs de la finance verte passent régulièrement sous les fourches caudines des observateurs. On s'insurge contre le greenwashing pour critiquer le détournement des obligations vertes, les stratégies net-zéro en réalité émissives, les méthodologies ESG contradictoires, les entreprises à mission peu scrupuleuses, les stratégies à impact sans substance, les participations rentables dans des programmes d'énergies renouvelables subventionnées sur fonds publics, etc. Sans parler de la remise en cause plus générale de l'adjectif « vert ».*

*En pratique, des réalités très différentes coexistent au sein de l'univers des financeurs de la transition climatique à la faveur d'une « intentionnalité » nouvelle qui structure de plus en plus les pratiques d'investissement. L'absence de normes et de réglementations précises rend encore difficile la tâche d'en rendre compte. Une régulation forte devrait en premier lieu apporter de l'intelligibilité.*

*Jusqu'à présent, le développement de la finance verte s'est appuyé sur le droit financier moderne, lequel utilise abondamment la soft law. Depuis la déréglementation, des textes souples, guides, recommandations, instructions non obligatoires, se sont multipliés sous le regard bienveillant de « régulateurs » exerçant dans des agences sur le modèle américain : les autorités publiques indépendantes. Ce modèle de droit caractérise la performance dans un monde dans lequel joue la libre concurrence entre différents systèmes juridiques.*

*Ainsi, on a longtemps fonctionné selon la logique de droit *Comply or explain*. Ce droit souple s'est révélé efficace dans le cadre de la création d'un marché commun pour assurer la sécurité des services bancaires et financiers au niveau européen. Force est de reconnaître que ce cadre a permis de lutter, avec plus ou moins de succès, lentement mais sûrement, contre des pratiques néfastes telles que le blanchiment, la corruption et l'évasion fiscale.*

*Mais l'urgence de la question climatique, attisée par un contexte géopolitique sous tension, a renforcé un critère pour juger de l'efficacité de la norme : celui de la nécessaire rapidité de l'effet. Le compte à rebours ne nous permet pas d'attendre qu'une culture de la conformité verte mette 15 ans à se développer chez les financeurs de l'économie. Une régulation forte mais juste est indispensable et sera bénéfique pour tout le monde. C'est à cette seule condition que la finance verte prouvera son utilité face aux formidables défis actuels. Les textes clés, SFDR et Taxonomie verte, sont aujourd'hui publiés. Il faut maintenant les faire appliquer, et sanctionner en cas de non-respect, le rôle des régulateurs n'étant plus seulement de protéger les infrastructures de marché, mais aussi, indirectement de protéger l'environnement. »*

*« Le compte à rebours climatique ne nous permet pas d'attendre qu'une culture de la conformité verte mette 15 ans à se développer chez les financeurs de l'économie. Une régulation forte mais juste est indispensable et sera bénéfique pour tout le monde. C'est à cette seule condition que la finance verte prouvera son utilité face aux formidables défis actuels. »*



**Julien Commarieu**  
Head of ESG, Risk, & Compliance



2

# NOTRE IDENTITÉ



## QUI SOMMES-NOUS ?

RGREEN INVEST est une société de gestion française et indépendante, créée en 2013 par Nicolas Rochon. Société à mission depuis 2021, RGREEN INVEST s'est toujours inscrite dans la lutte collective contre le dérèglement climatique en impulsant une transformation de notre modèle traditionnel d'investissement financier.

Convaincue du nécessaire alignement des intérêts du secteur de la finance avec les enjeux de la crise climatique, RGREEN INVEST a en effet ouvert la voie au déploiement d'infrastructures vertes à l'échelon international en permettant aux investisseurs institutionnels d'orienter leurs capitaux vers le financement de projets voués à l'accélération de la transition énergétique, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

Grâce à une équipe de plus de 35 personnes dotées de compétences pluridisciplinaires, couvrant les secteurs de la finance, de l'infrastructure et des énergies renouvelables, RGREEN INVEST favorise la montée en puissance des acteurs clés du secteur énergétique et de l'infrastructure verte en Europe et à l'international en proposant des solutions de financement adaptées à chaque étape du développement de projet.

# 9

ans d'existence

société fondée en 2013

# +35

professionnels

expérimentés aux profils complémentaires, issus des secteurs des énergies renouvelables, de la gestion de fonds ou de la banque d'investissement



*RGREEN INVEST a été développée avec une philosophie entrepreneuriale dédiée à l'environnement, consciente des risques qu'une activité énergétique suppose. Le métier d'investisseur dans l'infrastructure étant par nature un métier de gestion du risque sur un temps long, nous avons naturellement développé des systèmes de gestion des risques traditionnels (risque financier, risque opérationnel, risque projet sur la thématique infrastructure, etc.).*

*En parallèle, nous avons également, très tôt, anticipé et encadré le risque ESG, en particulier le risque environnemental inhérent à l'investissement dans le secteur des énergies renouvelables, et aujourd'hui dans le secteur des technologies en ligne avec la Taxonomie européenne. Bâtir un projet économe en carbone signifie par exemple de devoir bien prendre en compte les impacts en termes de protection de la biodiversité, notamment lors de la construction d'un parc solaire photovoltaïque au sol, ou de champs éoliens.*

*À nous de trouver le juste point d'équilibre en matière d'acceptabilité : nous nous y employons chaque jour. »*



**Cédric Lacaze**  
Managing Director

## FONDS & PARTICIPATIONS

1,4 Md€

d'actifs sous gestion /  
engagement des fonds

8

fonds

(actifs et liquidés) dédiés aux projets  
d'infrastructure liés à la transition  
énergétique et à l'adaptation au  
changement climatique

+10

technologies déployées :

photovoltaïque et solaire  
photovoltaïque concentré (CPV),  
éoliennes, biogaz, hydroélectricité,  
biomasse, géothermie, hydrogène,  
stockage batterie, efficacité  
énergétique industrielle et  
commerciale, etc.

+50

développeurs /  
IPP /

sociétés industrielles /  
financés

+1 500

projets dans toute  
l'Europe

+15

plateformes  
de financement

## CLIMAT

+1,5 GW

de projets verts financés  
dans le portefeuille  
en exploitation

financés conjointement avec d'autres  
sources de financement, des banques ou des  
investisseurs  
A titre de comparaison, cette puissance  
installée maximale correspond à la puissance  
théorique de l'EPR de Flamanville (1,65 GW),  
mais avec un facteur de charge plus faible et  
avec une intermittence accrue

+5,5 GW

de projets verts financés  
dans le portefeuille  
en construction ou en  
développement

financés conjointement avec d'autres  
sources de financement, des banques ou  
des investisseurs

3,5 TWh

d'électricité renouvelable  
produite en 2021

par les projets financés dans  
le portefeuille

844 KtCO<sub>2</sub>

estimation des économies  
de CO<sub>2</sub> en 2021

économisées par les projets financés  
en portefeuille ("Scope 4")

## ESG & IMPACT

8

fonds Article 9 SFDR  
c'est à dire tous les fonds gérés

1

fonds à impact  
en cours de lancement










Remarque : (1) Les projets verts génèrent de l'électricité à partir de sources renouvelables ou contribuent à l'effort d'adaptation au changement climatique. En termes d'émissions, ces projets ne sont pas zéro carbone, ils visent à être bas carbone. Nous utilisons parfois le terme «vert» pour faire référence aux concepts d'énergie renouvelable et d'adaptation au changement climatique ; cependant, il est important de souligner que tout projet ou action peut constituer un risque potentiel pour la biodiversité, même lorsqu'il est présenté comme étant vert. (2) Il convient de noter que RGREEN INVEST investit uniquement dans des projets infrastructures utilisant des technologies éprouvées et validées. Les chiffres révèlent le niveau actuel d'investissement par type de technologie, tous fonds confondus. Un nouveau fonds de fonds propres (non-infrastructure) a été lancé courant 2022, axé sur d'autres technologies.

Les fonds gérés par RGREEN INVEST sont réservés aux investisseurs professionnels et assimilés uniquement. L'investissement dans les fonds gérés par RGREEN INVEST présente des risques importants de perte en capital.

# RÉPARTITION TECHNOLOGIQUE PAR PORTEFEUILLE

AU 31/12/2021

Montants investis et engagés en euros, hors montants levés

|  | INFRABRIDGE II | INFRABRIDGE III | INFRAGREEN II | INFRAGREEN III | INFRAGREEN IV | TOTAL       | %           |
|--|----------------|-----------------|---------------|----------------|---------------|-------------|-------------|
|  photovoltaïque           | 52 M           | 10 M            | 41 M          | 105 M          | 191 M         | 401 M       | 40%         |
|  éolien                   |                |                 | 32 M          | 197 M          | 88 M          | 317 M       | 31%         |
|  biomasse                 | 4 M            |                 |               | 13 M           |               | 17 M        | 2%          |
|  biogaz                   |                |                 | 2 M           | 15 M           |               | 17 M        | 2%          |
|  hydroélectricité       |                |                 |               | 4 M            | 21 M          | 25 M        | 2%          |
|  géothermie             |                |                 |               | 5 M            |               | 5 M         | 1%          |
|  stockage               |                |                 |               | 4 M            | 90 M          | 94 M        | 9%          |
|  efficacité énergétique |                |                 |               | 2 M            | 87 M          | 89 M        | 9%          |
|  hydrogène              | 42 M           |                 |               |                |               | 42 M        | 4%          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>97 M</b>    | <b>10 M</b>     | <b>75 M</b>   | <b>345 M</b>   | <b>483 M</b>  | <b>1 Md</b> | <b>100%</b> |

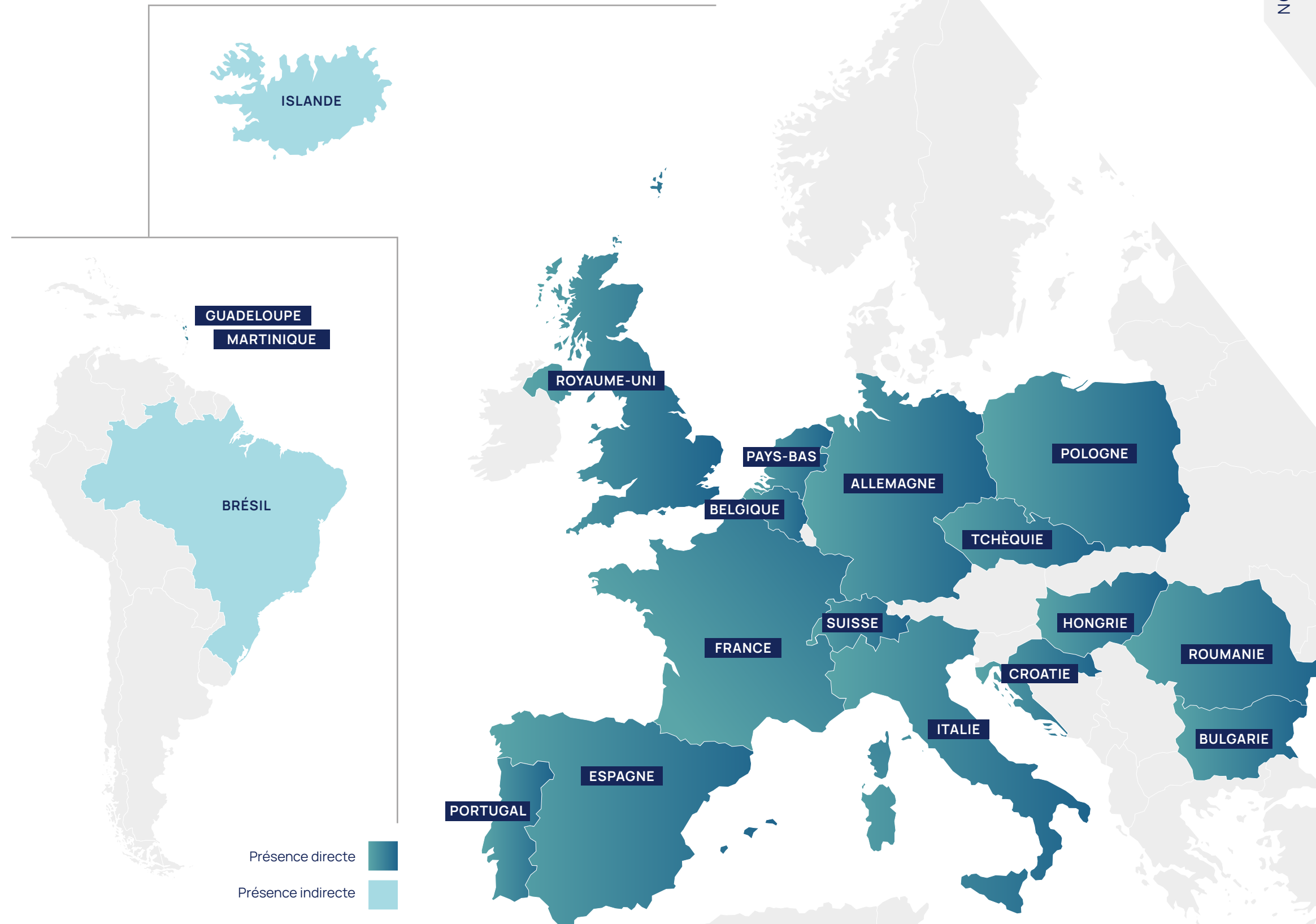
NB : Les montants ont été arrondis afin de faciliter la lisibilité, ce qui peut entraîner des approximations non matérielles sur le chiffreage.

# CHAMP D'ACTION GÉOGRAPHIQUE

AU 31/12/2021

Montants investis et engagés en euros, hors montants levés

|                       |             |             |
|-----------------------|-------------|-------------|
| France                | 428 M       | 43%         |
| Europe EEE            | 409 M       | 40%         |
| Italie                | 189 M       | 19%         |
| Pologne               | 65 M        | 6%          |
| Croatie               | 26 M        | 3%          |
| Espagne               | 10 M        | 1%          |
| Portugal              | 7 M         | 1%          |
| Belgique              | 10 M        | 1%          |
| Autres EEE            | 98 M        | 10%         |
| Autres non EEE dont : | 176 M       | 17%         |
| Royaume-Uni           | 82 M        | 8%          |
| Autres                | 93 M        | 9%          |
| <b>TOTAL</b>          | <b>1 Md</b> | <b>100%</b> |



# NOS FONDS

RGREEN INVEST a déployé un portefeuille de stratégies d'investissement, composé de fonds tous conformes aux exigences de l'Article 9 de la SFDR et qui ciblent un haut degré d'alignement avec la Taxonomie verte européenne. Le portefeuille se diversifie en termes d'instruments, de technologies, de géographies et de types d'investisseurs. En 2022, trois fonds sont en cours de lancement (1) INFRAGREEN V, stratégie historique et fonds dédié aux financements d'infrastructures en equity en Europe et dans le monde, (2) AFRIGREEN DEBT IMPACT FUND, nouvelle stratégie d'impact de financement en private debt et direct lending en Afrique sur des projets d'infrastructures, (3) RSOLUTIONS, fonds de pur private equity (non-infrastructure).

|  | Objectifs d'investissement  | Outils                                       | Zone              | Analyse ESG | Fonds à impact | Certification                  | SFDR      | Part durable                   | Taxonomie verte                 | Critères ESG liés à la rémunération |
|--|---|--|-------------------|-------------|----------------|--------------------------------|-----------|--------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| <b>INFRABRIDGE II</b><br>(ex NOUV. ENERGIES II)    | Infrastructures énergies renouvelables et adaptation au changement climatique | Dettes senior court terme (bridge financing) | Europe            | Oui         | -              | -                              | Article 9 | 100% environnement             | Cible d'alignement : <b>70%</b> | Oui                                 |
| <b>INFRABRIDGE III</b>                             | Infrastructures énergies renouvelables et adaptation au changement climatique | Dettes senior court terme (bridge financing) | Europe            | Oui         | -              | -                              | Article 9 | 100% environnement             | Cible d'alignement : <b>70%</b> | Oui                                 |
| <b>INFRAMEZZ</b>                                   | Infrastructures énergies renouvelables et adaptation au changement climatique | Dettes junior (mezzanine)                    | France, Allemagne | Oui         | -              | -                              | Article 9 | 100% environnement             | Cible d'alignement : <b>70%</b> | Oui                                 |
| <b>INFRAGREEN II</b><br>2015                       | Infrastructures énergies renouvelables  | Dettes junior                                | Europe            | Oui         | -              | Greenfin                       | Article 9 | 100% environnement             | Cible d'alignement : <b>80%</b> | Oui                                 |
| <b>INFRAGREEN II</b><br>2016                       | Infrastructures énergies renouvelables  | Dettes junior                                | Europe            | Oui         | -              | -                              | Article 9 | 100% environnement             | Cible d'alignement : <b>80%</b> | Oui                                 |
| <b>INFRAGREEN III</b>                              | Infrastructures énergies renouvelables et adaptation au changement climatique | Fonds propres et Dettes junior               | Europe            | Oui         | -              | Greenfin                       | Article 9 | 100% environnement             | Cible d'alignement : <b>80%</b> | Oui                                 |
| <b>INFRAGREEN IV</b>                               | Infrastructures énergies renouvelables et adaptation au changement climatique | Fonds propres et Dettes junior               | Europe            | Oui         | -              | Greenfin                       | Article 9 | 100% environnement             | Cible d'alignement : <b>80%</b> | Oui                                 |
| <b>INFRAGREEN V</b><br>lancé en 2022               | Infrastructures énergies renouvelables et adaptation au changement climatique | Fonds propres                                | Europe et Monde   | Oui         | -              | Labélisation Greenfin en cours | Article 9 | 100% environnement             | Cible d'alignement : <b>80%</b> | Oui                                 |
| <b>AFRIGREEN DEBT IMPACT FUND</b><br>lancé en 2022 | Projets solaires et de batteries pour des clients commerciaux et industriels  | Dettes senior & direct lending               | Afrique           | Oui         | Oui            | -                              | Article 9 | 100% environnement             | Cible d'alignement : <b>80%</b> | Oui                                 |
| <b>RSOLUTIONS</b><br>lancé en 2022                 | Projets et entreprises innovantes   | Fonds propres                                | Europe            | Oui         | -              | -                              | Article 9 | 90% environnement + 10% social | Cible d'alignement : <b>50%</b> | Oui                                 |

# FOCUS SUR NOS PRINCIPALES STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT

RGREEN INVEST a réalisé en 2021 des investissements records. Nous avons investi 620 millions d'euros, soit autant qu'entre 2014 et 2020, à travers des solutions de dette et de fonds propres.

Nous accompagnons des partenaires historiques, développeurs de la transition énergétique, que nous suivons dans leurs évolutions. Nous avons la chance de tisser chaque année de nouveaux partenariats grâce à nos solutions proches d'un marché en forte croissance. Cependant, les modèles économiques ont changé.

Avec l'ouverture de ces développeurs à l'international, des technologies qui se diversifient au sein du portefeuille (outre le solaire photovoltaïque et l'éolien terrestre, nous évoluons vers l'éolien offshore et flottant, l'hydrogène, le stockage batterie, l'efficacité énergétique, le Waste-to-Energy, etc.) et la montée en puissance des contrats de type corporate PPA, la demande de fonds propres augmente, le montant des tickets et de ce fait le montant de nos investissements aussi. Par ailleurs, le fonds RSOLUTIONS va nous permettre d'investir hors du cadre des projets d'infrastructure dans des sociétés participant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique et dans l'économie sociale et solidaire.

RGREEN INVEST se positionne également sur les infrastructures de demain, en anticipant les prochaines évolutions de la Taxonomie verte.

**INFRABRIDGE**

**INFRAGREEN**

**AFRIGREEN**

**RSOLUTIONS**



## Focus sur la stratégie INFRAGREEN

Les stratégies **INFRAGREEN** apportent des solutions à nos partenaires développeurs pour satisfaire leurs besoins en fonds propres pour pouvoir développer et construire leurs projets d'infrastructure liés à la transition énergétique, à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques. Après quatre millésimes, nous préparons le lancement du fonds **INFRAGREEN V**.

# INFRAGREEN



### Qu'est-ce qui fait la spécificité de la stratégie d'investissement **INFRAGREEN V** ?

*Nos solutions INFRAGREEN, par leur taille et par notre vitesse de déploiement (en moyenne 2/2.5 ans), s'adaptent pour suivre les évolutions de marché et les besoins de notre secteur. Grâce à leur structuration financière asymétrique, les fonds INFRAGREEN sécurisent les cash flows des investisseurs tout en permettant aux porteurs de projets de bénéficier de la majeure partie de la génération de valeur.*

*Nous avons un pipeline de projets dont le développement a été financé par le biais des deux précédents millésimes et dont on va maintenant pouvoir financer le passage à l'échelle par la construction. Nous disposons donc, au démarrage de ce cinquième fonds, d'une très grande visibilité sur nos investissements, soit 2 GW de projets prêts à construire d'ici trois ans vont nous permettre d'investir entre 500 millions et 1 milliard d'euros.*

*La valeur de ce que nous avons sécurisé avec INFRAGREEN III & IV réside dans le des accords-cadres long-terme qui nous permettent de connaître les prix des infrastructures futures. Cette visibilité change tout aujourd'hui. C'est ce qui permet à nos entrepreneurs d'avancer rapidement sans avoir à se soucier des montants de fonds propres nécessaires à leur développement et de l'autre de protéger nos investisseurs des phénomènes de spéculation liés à la hausse des prix.*

*Porté par le track-record du millésime précédent, INFRAGREEN V sera lancé au quatrième trimestre 2022. Le fonds vise une taille cible de 1,2 milliard d'euros. Notre démarche ESG avec INFRAGREEN V va encore plus loin que ce que nous avons pu faire dans le passé. Si, comme ses prédécesseurs, ce fonds est bien labellisé Greenfin et classé article 9 du SFDR, nous allons également associer 25% du Carried Interest au respect de la Taxonomie européenne à hauteur de 80% pour tous les investissements. C'est à dire qu'en cas d'alignement à 80% avec la Taxonomie verte lors de la liquidation du fonds, l'Equipe de gestion verra son Carried Interest lié à une performance extra financière (soit 25% de son Carried Interest) en plus de la performance financière. »*

**Olivier Guillaume**  
Chief Investment Officer

# Focus sur la stratégie INFRABRIDGE

Nous avons également renforcé nos équipes autour de notre stratégie d'investissement de dette senior court terme **INFRABRIDGE**. Créée il y a 4 ans, cette gamme de fonds a été structurée pour permettre d'apporter aux acteurs du secteur les solutions de financement adéquates avec la rapidité et l'agilité requises.

# INFRABRIDGE



## De quelles façons le troisième millésime **INFRABRIDGE III** se distingue-t-il de ses prédécesseurs ?

*Notre troisième fonds INFRABRIDGE III reprend le même socle que ses prédécesseurs, avec trois caractéristiques-clés : une diversification technologique au sein du portefeuille qui sert une ambition de couplage sectoriel, le financement de projets en phase de développement plus précoce, et l'accompagnement à l'international. Mais l'élément véritablement phare, c'est qu'à travers ce fonds de dette court-terme, nous pouvons accompagner les développeurs sur des projets merchant, là où les banques peinent encore à apporter les solutions financières qui conviennent.*

*Aujourd'hui, face à l'urgence climatique, la compétitivité du renouvelable et la baisse inévitable des subventions, nous nous sommes positionnés afin de pouvoir sereinement prendre du risque merchant, ce qui permet aux développeurs de construire vite et d'aller rapidement là où ils peuvent vendre leurs électrons verts au meilleur prix, couvrant ainsi les effets de l'inflation sur les capex.*

*Nous sommes également capables de proposer du corporate facility pour aider à financer au niveau de la maison mère aussi bien des actifs Ready-to-Build que des projets en phase de développement.*

*Notre double casquette dette equity nous confère une agilité singulière en ce qu'elle nous permet d'aborder la structuration financière de façon créative, car nous comprenons comment valoriser un projet sur le long-terme, nous connaissons tout le sous-jacent et savons quand il est opportun d'intervenir dans son cycle de vie. Alors que la pression monte pour accélérer, que les technologies se diversifient et que nos développeurs souhaitent s'étendre au-delà de nos frontières et des frontières de l'Europe, nous sommes capables de les accompagner avec la solution financière adaptée à leurs besoins sur le terrain. »*

**Mathilde Ketoff**  
Head of Debt Investment

## Focus sur la stratégie AFRIGREEN

RGREEN INVEST a lancé en 2022, en partenariat avec la société ECHOSYS ADVISORY, sa nouvelle stratégie d'impact **AFRIGREEN DEBT IMPACT FUND**, utilisant un financement private debt et direct lending en Afrique sur des projets d'infrastructures de petite et moyenne taille.

L'objectif du fonds est de financer des projets liés à des entreprises d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, en particulier des combinaisons de solutions solaire photovoltaïque et stockage batterie afin de remplacer des groupes électrogènes au fioul. Ce premier fonds à impact va suivre des objectifs avancés en termes d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesure, présentés plus loin dans notre stratégie d'impact.

ECHOSYS INVEST a été créée dans le but de gérer la gamme **AFRIGREEN**. Agissant en tant que conseiller du fonds, cette entité dédiée est conçue pour se concentrer sur la transition énergétique de l'Afrique et est détenue à 50/50 par RGREEN INVEST et ECHOSYS ADVISORY, une société de conseil fondée par Alexandre Gilles et Olivier Leruste spécialisée dans le financement des projets d'énergie renouvelable dans les pays émergents.



**Interview avec Olivier Leruste,**  
Président et Gérant d'ECHOSYS INVEST

### Expliquez-nous le projet **AFRIGREEN DEBT IMPACT FUND**.



*Nous sommes convaincus que l'Afrique est la terre des renouvelables et qu'il y aura des opportunités d'investissement sur ce continent. Dans la démarche d'impact qui est la nôtre nous voyons aussi qu'il y a un grand besoin d'infrastructures de production d'énergie verte dans ces pays et que les financements bancaires restent très insuffisants pour y répondre. AFRIGREEN est un fonds destiné spécifiquement aux projets qui ne parviennent pas à attirer les bailleurs de fonds traditionnels du fait de leur taille, tout en respectant les critères habituels de rigueur en termes de structuration et de financement. »*

### Quelle sera la composition de ce fonds ?

*« Fonds de dette senior, AFRIGREEN vise une taille cible de 100 millions d'euros. Un premier closing autour de 50 millions est prévu au quatrième trimestre 2022. A priori, l'Afrique n'est pas la zone d'investissement privilégiée par les LPs habituels de nos fonds, qui sont principalement des institutionnels européens. C'est pourquoi nous nous tournons plutôt vers des souscripteurs publics ou para-publics, de type banques de développement, vers des family offices et des fondations dans le cadre d'une démarche d'impact et vers des institutionnels privés intéressés par la thématique dette infrastructures en Afrique. Nous interviendrons principalement pour répondre à des besoins de financement inférieurs à 10-15 millions d'euros, avec un ticket moyen qui devrait tourner autour de 4-5 millions et sur une durée de 8 à 10 ans. »*

### Sur quels types d'énergie allez-vous vous concentrer et avec qui allez-vous travailler ?

*« Nous allons nous focaliser sur le cœur du marché que sont les installations photovoltaïques produisant moins de 10 mégawatts, utilisées par des industriels pour remplacer des groupes électrogènes. Nos interlocuteurs seront principalement des développeurs continentaux ou internationaux et, de façon plus marginale, les entreprises consommatrices. »*

# NOTRE EMPREINTE CARBONE

La raison d'être de RGREEN INVEST en tant que société à mission est de participer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

En tant qu'investisseur, nous finançons principalement des projets qui doivent contribuer à limiter, voire réduire la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, et nous souhaitons également financer des technologies d'adaptation. Nous mettons tout en œuvre afin de limiter les émissions nécessaires à notre activité. Pour ce faire, nous avons réalisé un bilan carbone annuel complet, qui comprend les Scopes 1-2-3 et une mesure des émissions évitées (que nous appelons "scope 4"). Ce bilan a été réalisé en interne par l'Equipe ESG, et a été revu lors d'un audit du cabinet KPMG.

## Notre empreinte carbone en 2021

Début 2022, nous avons réalisé notre premier bilan carbone sur l'année 2021. Notre équipe ESG a suivi des formations Carbone 4 et Association pour la transition Bas Carbone (ex Association Bilan carbone) dans l'optique de disposer des outils et compétences les plus à jour pour le réaliser en interne. Le calcul a été inspiré des méthodologies du GHG Protocol et Bilan Carbone de l'ADEME. Les résultats ont été jugés cohérents par le cabinet KPMG. Ce bilan sera recalculé formellement fin 2022 dans la matrice Association Bilan carbone, avec notamment une dimension résultat GHG Protocol (non réalisé à ce stade pour une raison technique liée aux amortissements des infrastructures dans cette méthodologie GHG Protocol).



|   |                      |
|---|----------------------|
| Scope 1 Société de Gestion  | 8 tCO2e              |
| Scope 2 Société de Gestion  | 2 tCO2e              |
| Scope 3.1 à 3.14 Société de Gestion   | 257 tCO2e            |
| Scope 3.15 Emissions financées  | 50 151 tCO2e         |
| <b>TOTAL Empreinte carbone Scopes 1-2-3</b>   | <b>50 420 tCO2e</b>  |
| <b>Scope 4 Emissions évitées financées, totalité des projets financés par RGREEN INVEST, sans les autres sources de financement, c'est-à-dire la part imputable à RGREEN INVEST</b> | <b>109 439 tCO2e</b> |
| <b>Scope 4 Emissions évitées financées, totalité des projets financés par RGREEN INVEST avec d'autres sources de financements</b>   | <b>844 000 tCO2e</b> |

Concernant les Scopes 1-2-3 (hors investissements), il est à noter que le Scope 3 est relativement élevé uniquement du fait des prestataires de la société de gestion. Nous avons utilisé une méthodologie ADEME avec un coût carbone que nous considérons très conservateur. Cette partie du calcul devrait être ajustée dans le futur, en incitant nos prestataires à réaliser leur propre bilan carbone.

Il est important de noter que (1) Le Scope 4 « émissions financées » et les « émissions financées évitées » sont une estimation de notre impact direct, c'est à dire les émissions évitées que nous finançons réellement. (2) Notre calcul des émissions évitées financées à partir de 2021 peut être sujet à des biais limitant et sous-estimant le calcul. Nous avons ainsi utilisé une approche conservatrice, car 1) notre méthodologie ne mesure que les émissions évitées liées à la production d'énergie renouvelable (et n'inclut donc pas l'efficacité énergétique), 2) une grande partie de notre portefeuille est constituée de projets en cours de développement ou de construction qui ne permettent pas encore d'éviter les émissions. Dans ce cadre, le bilan carbone va fortement évoluer d'ici les 5 prochaines années avec une accélération très forte attendue des émissions évitées, due aux projets en développement bientôt construits et opérés.



À noter que si le calcul de l'empreinte carbone de notre société de gestion a été relativement simple, le calcul de l'empreinte carbone de notre portefeuille (catégorie 3.15) a été plus complexe. À ce jour, aucune de nos participations ne calcule et publie de données concernant ses émissions, même si nous nous assurons de la mise en œuvre de ce travail chez nos principaux partenaires. De ce fait, nous avons procédé à des estimations de leur empreinte carbone, tout en exigeant la publication future de ces données auprès de nos principaux partenaires. Nous avons ainsi suivi les étapes suivantes :

|         |   |
|---------|---|
| étape 1 | Recueillir les données publiées sur les GES auprès d'entreprises comparables du secteur des énergies renouvelables.   |
| étape 2 | Calculer un ratio sectoriel d'émissions de GES / Chiffre d'affaires (ex : intensité carbone). Les entreprises retenues pour le ratio ayant souvent écarté le scope 3, l'intensité carbone est considérée comme un équivalent scopes 1-2.  |
| étape 3 | Appliquer cette intensité à tous les producteurs renouvelables du portefeuille. Pour les entreprises qui ne produisent pas d'énergies renouvelables (efficacité énergétique), un facteur d'émission approprié de la liste d'achat de l'ADEME a été appliqué. RGI a déjà calculé les économies de CO2 et les émissions directes de CO2 pour la production renouvelable.<br><i>Réaliser le calcul : Empreinte carbone des actifs = Service scopes 1-2 (en utilisant l'intensité carbone) + Infrastructure scope 3 (en utilisant la matrice interne)</i> |
| étape 4 | Calculer les émissions financées avec le calcul disponible dans le RTS de SFDR.<br><i>Réaliser le calcul : Valeur actuelle de l'investissement / Valeur d'entreprise de la société bénéficiaire x Émissions de carbone scopes 1, 2 et 3 de la société bénéficiaire</i>  |

## Stratégie carbone pour 2030

Une fois cette première analyse réalisée, nous avons souhaité définir une trajectoire alignée sur un "scénario 2 degrés" grâce aux méthodologies fournies par le Science-Based Target Initiative (SBTi). RGREEN INVEST envisage de mettre en œuvre les objectifs présentés ci-dessous.

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Objectif<br>Scopes 1-2        | RGREEN INVEST envisage une réduction de ses émissions absolues de GES des scopes 1-2 de 23% d'ici 2030 par rapport à une année de référence 2021, et ce tout en conservant une croissance forte de son activité |
| Objectif<br>Scope 3, Cat 1-14 | RGREEN INVEST envisage une réduction de ses émissions absolues de GES du scope 3 de 25% d'ici 2030 par rapport à une année de référence 2021, et ce tout en conservant une croissance forte de son activité     |
| Objectif<br>Scope 3, Cat 15   | RGREEN INVEST envisage de réduire l'intensité des émissions de GES de son portefeuille de financement de projets de production d'électricité de 77 % par kWh d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2021 |

**Pour atteindre ces objectifs, nous avons défini un plan d'actions ambitieux.**

**Au niveau de notre société de gestion**, nous nous engageons, par exemple, à : (1) Mettre en place et appliquer un plan de déplacements qui reposerait sur la promotion des mobilités douces et du train, (2) Mettre en place et appliquer une charte Achats Responsables pour mieux maîtriser l'impact de nos prestataires, (3) Sensibiliser nos équipes aux écogestes.

**Au niveau des fonds**, nous nous engageons à (1) Encourager nos participations à réaliser leur propre bilan carbone et à définir un plan de décarbonation et une trajectoire de réduction, grâce à un engagement actionnarial actif, (2) Encourager nos participations à préférer des fournisseurs et prestataires locaux, par exemple en ce qui concerne la fabrication de panneaux solaires ou de batteries.

# NOTRE ÉQUIPE

Forte de plus de 10 ans d'existence, RGREEN INVEST rassemble plus de 35 professionnels passionnés issus du monde du financement des infrastructures durables et des technologies vertes autour d'une volonté de faire de la finance un vecteur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. L'association de leurs compétences recouvre toute la chaîne de valeur de ce domaine : développement, opération, gestion, industrie, banque, et constitue une des plus riches équipes de spécialistes du métier en France.

Les deux dernières années ont été particulièrement structurantes. Nos équipes se sont réorganisées, étoffées et diversifiées, avec encore plus de recrutements féminins et davantage de femmes accédant à des postes de management.



2021

RGREEN INVEST devient Société à mission dans le cadre de la loi Pacte (JANVIER)

Lancement du projet AFRIGREEN, fonds à impact (JANVIER)

Réalisation du projet mise en conformité SFDR (MARS)

Lancement du projet de labélisation BCORP. Ce projet est toujours en cours du fait d'un encombrement de candidatures chez BCORP (MARS)

Campagne de signature d'une politique ESG proposée par RGREEN INVEST à ses développeurs (AVRIL)

Réalisation d'un audit externe par Duff & Phelps avec une dimension conformité et ESG : résultats très satisfaisants (AVRIL)

Adhésion au Climate Transparency Hub (MAI)

Publication du rapport annuel ESG 2020 (JUN)

Création du "Master ESG", fichier holistique de suivi du risque de biodiversité et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance sur toutes les participations (MARS)

Lancement du projet RSE : rédaction de la charte RSE, rédaction d'une procédure d'achat responsable, rédaction d'un plan de déplacement pour les employés de la société (JANVIER)

Lancement du premier calcul de l'empreinte carbone de RGREEN INVEST en interne (JANVIER)

Réalisation d'un contrôle interne sur le respect de la procédure ESG (DÉCEMBRE)

Une équipe ESG et conformité agrandie avec 2 nouvelles recrues, Lise et Anissa (NOVEMBRE)

Audit et validation annuelle du label Greenfin par Novethic (JUILLET)

Revue du tableau économie de CO2 Scope 4 (JUN)

2022

Lancement du projet Stress test climatiques sur le fonds INFRAGREEN IV (AVRIL)

MARS

JANVIER

JANVIER

DÉCEMBRE

NOVEMBRE

JUILLET

JUN

AVRIL

JUN

JUN

JUILLET

Validation de l'outil de scoring ESG dans le cadre du fonds AFRIGREEN (AVRIL)

Validation du bilan carbone 2021, le 1er de la société RGREEN INVEST, ainsi que du plan de réduction des émissions pour 2030 (JUN)

Sélection de l'outil Reporting 21 SIRSA et lancement de la première campagne de reporting face à nos développeurs et partenaires financiers (JUN)

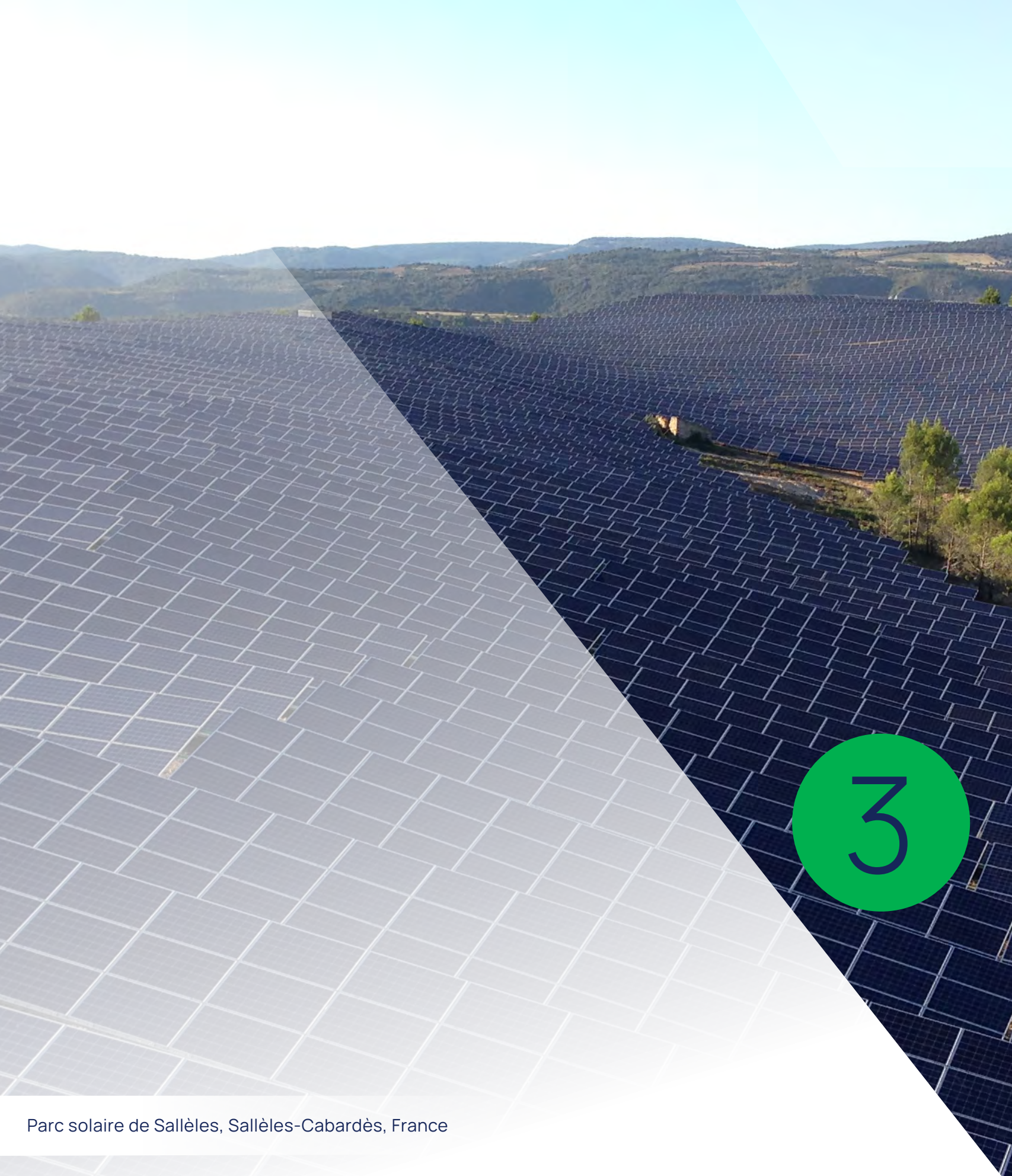
Revue critique des dispositifs ESG et RSE réalisée par KPMG (JUILLET)

# LES MOMENTS FORTS RSE / ESG EN 2021 ET 2022

L'Equipe ESG & Compliance a réalisé un travail important d'amélioration de son dispositif RSE et ESG depuis 2020. Ce travail a été prolongé en 2021 et 2022 avec de nombreux projets structurants. L'illustration ci-dessus représente la synthèse des principaux éléments.

- RSE
- ESG
- Buisness
- Compliance





3

# STRATÉGIE RSE

Parc solaire de Sallèles, Sallèles-Cabardès, France



# DÉMARCHE RSE

**Nous souhaitons nous engager activement dans une démarche RSE renouvelée et renforcée. Dans ce cadre, RGREEN INVEST a entamé début 2022 le lancement d'un projet de structuration d'un dispositif RSE visant les meilleurs standards.**

Nous avons notamment travaillé à (1) l'élaboration d'une Charte RSE qui définit notre gouvernance, nos engagements et nos objectifs, objectifs déclinés dans un plan d'action avec une liste d'indicateurs qui servira à réaliser un reporting interne, (2) la réalisation d'un plan de déplacement pour les salariés concernant les déplacements professionnels et les déplacements domicile-travail, (3) la mise en place d'une politique achats responsable, (4) un plan de décarbonation au niveau de la société de gestion. Le dispositif et la gouvernance RSE ont également été revus.

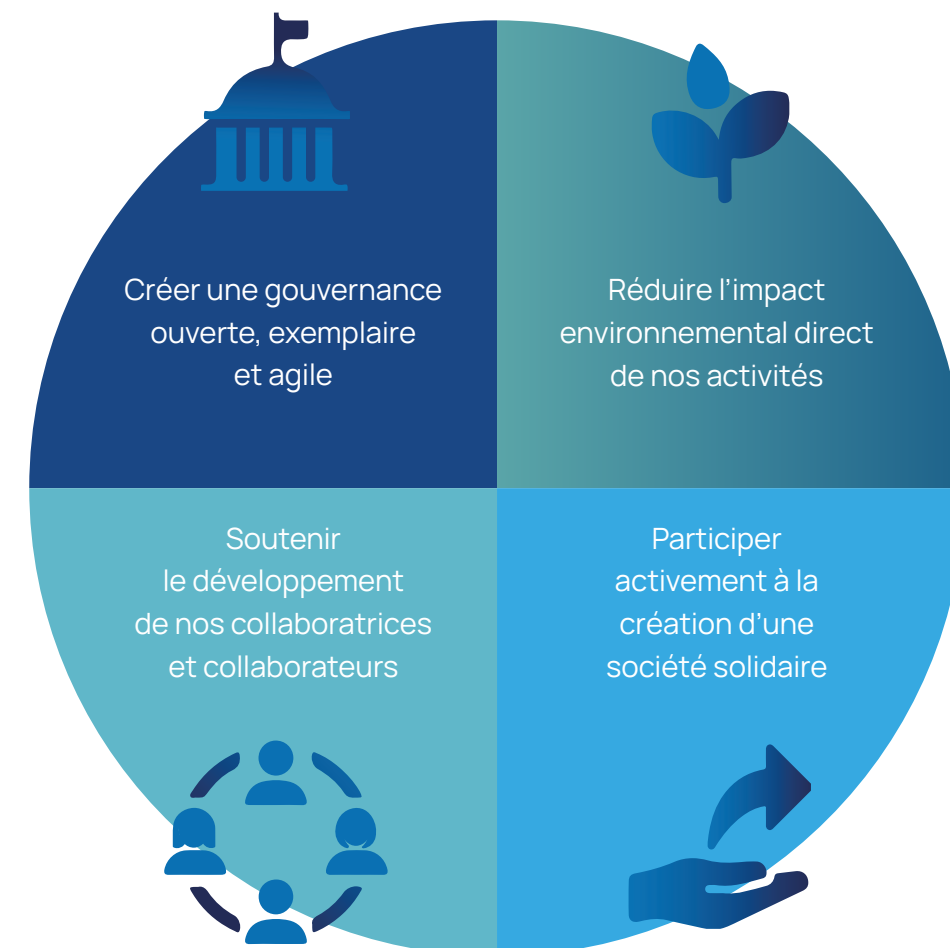
Pour rappel, un Comité semestriel ESG & RSE avait été créé en 2019. Au vu des nombreux projets en cours, nous avons constitué un nouveau Comité de pilotage RSE composé de représentants volontaires de trois équipes complémentaires (Business Development, Office Management, ESG & Conformité). Ce comité se réunit tous les deux mois pour statuer sur le programme de l'année et les actions en cours. C'est ce comité qui a la charge du contrôle de la bonne application de notre charte. Les avancées du Comité de pilotage sont, ensuite, présentées à un Comité ESG & RSE biannuel qui réunit les membres de notre direction pour faciliter la prise de décision.

## nos principaux engagements

RGREEN INVEST est devenue société à mission début 2021. Notre raison d'être est d'agir en faveur de la lutte contre le changement climatique en accélérant la transition énergétique et l'adaptation de la Société par le financement d'infrastructures à impact positif et durable pour l'environnement, les populations locales et les territoires. Nous publierons un rapport dédié dans les prochains mois. Ce rapport décrira nos objectifs et résultats (cf. Annexe 4). Nous sommes également engagés à contribuer à la réalisation de plusieurs Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et sommes en cours de certification "BCorp". De manière plus globale, la société vise à respecter les standards internationaux en matière de RSE.

## nos principaux objectifs

Sur les quatre niveaux de responsabilité identifiés (gouvernance, environnement, politique sociale, engagement sociétal et associatif), nos objectifs sont les suivants :



# LE PILIER SOCIAL

RGREEN INVEST a notamment avancé sur le pilier social de la RSE. Nous reconnaissons bien entendu la valeur apportée par l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs et faisons de leur développement professionnel une priorité. Nous travaillons notamment à la réalisation de plusieurs objectifs, notamment (1) d'attirer les talents, mieux les accueillir et les fidéliser, (2) de créer les meilleures conditions de travail et promouvoir le bien-être physique et psychologique au travail, (3) de promouvoir la diversité et l'égalité femmes-hommes de nos équipes.

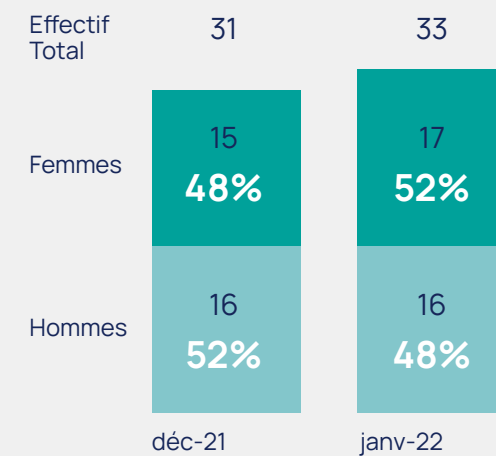
Consciente des problématiques humaines qui peuvent advenir lors d'une forte et rapide croissance, RGREEN INVEST vise à favoriser une culture d'entreprise qui conjugue cohésion et inclusivité au sein d'une structure solide, dans laquelle chacun de ses membres œuvre dans le même sens tout en disposant des moyens de se dépasser. Un nouveau poste a été créé, celui de Chief Happiness Officer. Son rôle : dans un contexte de diversification des équipes, favoriser le bien-être, la collaboration et la productivité au sein de l'entreprise à travers un suivi individualisé des collaborateurs et l'organisation d'événement sportifs internes. Ce rôle encourage les échanges en dehors des cadres de responsabilités de chacun.

## La parité atteinte en janvier 2022 !

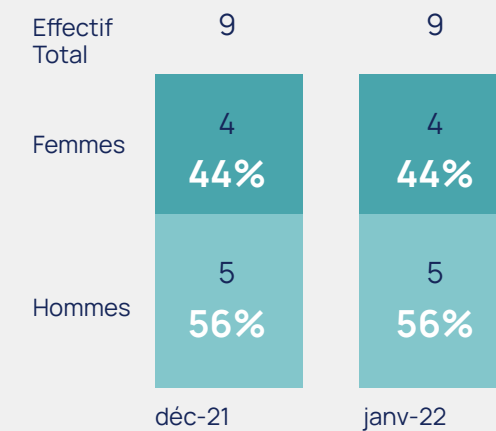
Sur la seule année 2021, la société de gestion a réalisé 17 nouveaux recrutements - dont 12 recrutements féminins - atteignant la parité au mois de janvier 2022. A noter également qu'une étude comparative de la différence de salaires hommes-femmes a été réalisée en 2022, afin de s'assurer que les différences ne soient pas dues au sexe.



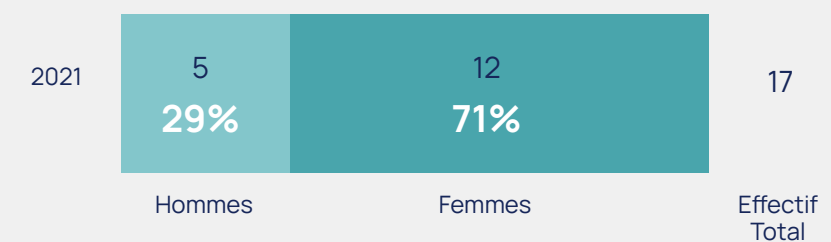
### Pourcentage de femmes dans les équipes



### Pourcentage de femmes en position de management (i.e. à la tête d'une équipe)



### Nb de recrutements femmes en 2021 (sur total des recrutements 2021)



# NOS ENGAGEMENTS EN TANT QUE SOCIÉTÉ À MISSION

RGREEN INVEST est devenue société à mission début 2021. Notre raison d'être est d'agir en faveur de la lutte contre le changement climatique en accélérant la transition énergétique et l'adaptation de la société par le financement d'infrastructures à impact positif et durable pour l'environnement, les populations locales et les territoires. RGREEN INVEST a défini une série d'objectifs opérationnels et de performance, et un travail est actuellement en cours afin de définir un chiffrage sur les objectifs de performance.

En septembre 2022, nous lançons notre premier Comité de Mission. Son rôle sera de suivre la mise en œuvre de la mission mais aussi de l'enrichir au fil du temps. Il réunira, dans un premier temps, les membres de notre direction et de notre Equipe ESG. Des réunions plénières seront organisées tous les semestres. Nous avons par ailleurs sélectionné KPMG comme Organisme Tiers Indépendant en charge de l'audit de RGREEN INVEST dans le but de vérifier le respect des engagements. Nous prévoyons également de publier, de manière annuelle, un rapport de Mission qui présentera de manière claire nos avancées sur nos cinq objectifs de mission.

## Synthèse des principaux objectifs

|   | Objectifs statutaires  | Objectifs opérationnels   | Indicateurs de performance   |
|---|--|---|--|
| 1 | Permettre le développement à grande échelle d'alternatives performantes et bas carbone (face à des solutions carbonées largement utilisées).     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter du financement aux secteurs de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques</li> <li>• Développer les compétences et connaissances internes pour mieux accompagner nos partenaires</li> <li>• Partager le retour l'expérience de la société sur ces secteurs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant engagé par RGI</li> <li>• Part verte (alignement taxonomie)</li> <li>• Formation des équipes</li> <li>• Initiatives de partage de connaissance (forums, commissions, groupes de travail...)</li> <li>• Empreinte carbone du portefeuille</li> <li>• Capacité ENR installée</li> </ul> |
| 2 | Investir dans des infrastructures durables créatrices de valeur et d'emplois à échelle locale, en particulier dans les régions en développement. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Engager les parties prenantes dans le développement des projets pour favoriser la création d'emplois locaux</li> <li>• Diversifier l'implantation géographique de notre portefeuille, notamment pour atteindre le continent africain</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Emplois soutenus</li> <li>• Montant engagé en Europe</li> <li>• Montant engagé en Afrique</li> </ul>  |
| 3 | Soutenir des technologies adaptées aux problématiques énergétiques spécifiques des territoires et des populations là où elles sont implantées.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Explorer de nouvelles technologies pour diversifier le portefeuille</li> <li>• Accompagner des petites entreprises à ancrage local</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technologies du portefeuille</li> <li>• Nombre de TPE-PME accompagnées</li> </ul>   |
| 4 | Contribuer au déploiement d'infrastructures à impact environnemental réduit.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter du financement à des infrastructures efficaces</li> <li>• Accompagner nos partenaires pour qu'ils maîtrisent leur impact environnemental et social</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant engagé dans des projets d'infrastructure</li> <li>• Taux de participation à notre outil de reporting «Reporting 21»</li> <li>• Nombre de participations accompagnées par l'équipe ESG</li> </ul>  |
| 5 | Accompagner les exploitants agricoles dans la mise en œuvre de modes de production durables.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financer un ou plusieurs projets agrivoltaïques</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'exploitants accompagnés</li> <li>• Montant engagé dans des projets en lien avec l'agriculture accompagnées par l'équipe ESG</li> </ul>   |



4

# DISPOSITIF ESG

Centrale hydroélectrique Prokopnik, Bulgarie

# GOUVERNANCE ESG

RGREEN INVEST dispose d'une équipe dédiée aux problématiques ESG, qui se développe rapidement. Aujourd'hui, elle comprend un Directeur ESG, Conformité et Risques, une Analyste Conformité et une Analyste ESG, pour un total de 1,8 ETP. Le Directeur de cette équipe est directement rattaché au CEO, et il fait partie du Comité de Direction de la société, ce qui permet une meilleure prise en compte des sujets ESG dans la gouvernance interne. Aussi, depuis 2019, un Comité ESG & RSE se réunit deux fois par an avec les membres de la direction pour rendre compte des avancées et valider les feuilles de route.

Enfin, nous avons pris l'engagement de faire auditer notre dispositif ESG par un cabinet tiers, à minima tous les deux ans. En 2022, KPMG a réalisé cette évaluation et a jugé l'ensemble de notre dispositif satisfaisant. Quinze recommandations ont été émises, sans qu'aucune d'entre elles ne soient qualifiée de priorité élevée.

## Engagements en termes de durabilité des investissements

Tous les fonds gérés par RGREEN INVEST sont classifiés Article 9 dans le cadre du règlement SFDR Sustainable Finance Disclosure Regulation. Ils ont tous pour objectif de participer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. Cette ambition implique un haut degré de transparence. RGREEN INVEST a mené, en 2021, un projet dédié à la mise en œuvre des exigences du règlement SFDR. Nous avons notamment modifié notre procédure ESMS et notre politique de rémunération, créé des canevas de reporting trimestriels et annuels conformes, mis à jour notre site internet et intégré de nouvelles informations dans la documentation contractuelle des fonds en cours de lancement.

RGREEN INVEST vise un alignement étendu aux technologies définies par le règlement "Taxonomie européenne". Dans ce cadre, nous avons fixé des objectifs d'éligibilité aux technologies de la Taxonomie, ainsi que des objectifs d'alignement complet à la clôture des fonds.

| Eligibilité des fonds à la Taxonomie européenne | Lancé avant ou après publication de la Taxonomie ? | Degré d'éligibilité estimé à fin 2021 | Objectif d'éligibilité (minimum) | Objectif d'alignement final (minimum) | Niveau d'obligation           |
|---|--|---------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|
| <b>INFRAGREEN II - 2015</b>                     | Avant  | 100%                                  | N/D                              | 70%                                   | Objectif                      |
| <b>INFRAGREEN II - 2016</b>                     | Avant  | 100%                                  | N/D                              | 70%                                   | Objectif                      |
| <b>INFRAGREEN III</b>                           | Avant  | 99%                                   | N/D                              | 80%                                   | Objectif                      |
| <b>INFRAGREEN IV</b>                            | Avant  | 91%                                   | N/D                              | 80%                                   | Objectif                      |
| <b>INFRAGREEN V</b>                             | Avant  | N/A non lancé                         | 80%                              | 80%                                   | Obligation & carried interest |
| <b>INFRABRIDGE II</b>                           | Avant  | 100%                                  | N/D                              | 70%                                   | Objectif                      |
| <b>INFRABRIDGE III</b>                          | Avant  | 100%                                  | N/D                              | 70%                                   | Objectif                      |
| <b>INFRAMEZZ</b>                                | Après  | 100%                                  | 80%                              | 70%                                   | Objectif                      |
| <b>AFRIGREEN</b>                                | Après  | N/A non lancé                         | 80%                              | 50%                                   | Obligation                    |
| <b>RSOLUTIONS</b>                               | Après  | N/A non déployé                       | 50%                              | 50%                                   | Objectif                      |

# PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

**Pour avoir le meilleur impact possible, les enjeux ESG sont intégrés et traités tout au long de notre processus d'investissement.** Nous avons mis en place un système de gestion environnementale et sociale (ESMS pour Environmental and Social Management System) qui décrit les étapes de ce processus, les cadres de référence et outils utilisés et les responsabilités. Chaque investissement fait l'objet d'une due diligence ESG avant qu'une analyse soit effectuée et mise à jour régulièrement, tout au long de l'investissement. Nous avons fait évoluer notre documentation juridique obligatoire et en particulier "equity" afin de renforcer nos exigences ESG vis-à-vis de nos partenaires (réalisation de bilan carbone, mise en place de plans de décarbonation, mise en place d'un plan recyclage et/ou de démantèlement, reporting ESG, mise en place de process ESG, etc.).

Conformément à notre raison d'être et à notre vocation première lors de la création de RGREEN INVEST, nous souhaitons investir uniquement dans des sociétés qui participent à l'atténuation et/ou l'adaptation au changement climatique. Chaque investissement doit ainsi promouvoir des technologies :

- 1 **référencées comme favorables par les rapports du GIEC les plus récents**
- 2 **en conformité avec la Taxonomie européenne si possible**
- 3 **en ligne, même de manière indirecte, avec des objectifs environnementaux (notamment pour le fonds RSOLUTIONS, qui peut réaliser des investissements dans l'économie solidaire)**
- 4 **qui visent à répondre à au moins un des Objectifs de Développement Durable de l'ONU (voir la partie suivante "Notre contribution aux ODD")**
- 5 **qui privilégient les zones géographiques ou les secteurs d'activité les plus favorables. Par exemple, le mix électrique de la Pologne étant fortement carboné, il est particulièrement utile de financer des centrales de production d'énergie verte au sein de cette zone géographique**



## Politique d'exclusion

**Nous avons également mis en place une liste d'exclusion qui précise les activités que nous ne souhaitons pas financer, directement ou indirectement.** Cette liste est historiquement alignée avec la politique d'exclusion de la Banque Européenne d'Investissement et un ensemble de standards et de règles en la matière. (réglementations locales, standards sociaux inclus dans la Taxonomie, principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE, principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les huit conventions fondamentales de l'OIT et la déclaration universelle des droits de l'Homme ainsi que les normes Performance Standards de l'IFC pour le fonds AFRIGREEN).

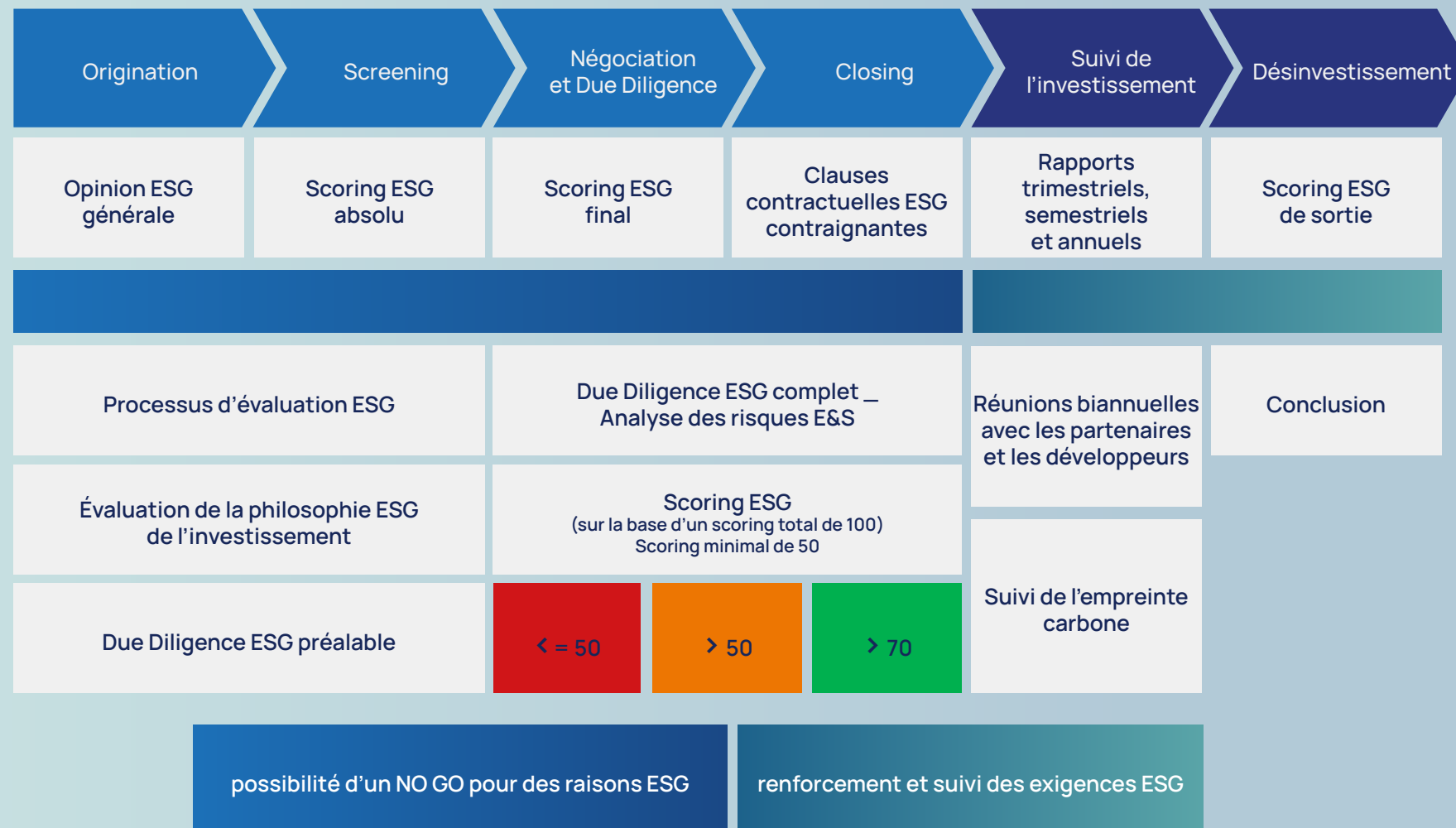
## Phase d'étude des deals

**Dans le cadre du processus d'investissement, les due diligences ont été renforcées pour lesancements des fonds AFRIGREEN DEBT IMPACT FUND, RSOLUTIONS et INFRAGREEN V.** Pour ce faire, RGREEN INVEST a créé un outil interne de scoring ESG qui définit un score à une entreprise ou un projet et leur écosystème, selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette note, revue annuellement, permet d'écarter les projets les plus risqués ou non acceptables, et de requérir systématiquement des demandes complémentaires pour les projets à risque. Le score est attribué sur la base d'informations fiables et sourcées fournies par le potentiel partenaire, ou transmises via l'outil de Reporting 21 SIRSA lors des campagnes annuelles de reporting.

**Un suivi est organisé sur les sujets RSE et ESG avec les sociétés financées. Sur les transactions en fonds propres, le suivi est renforcé, à travers la mise en place de réunions de suivi avec les participations sur la thématique RSE/ESG. Ces réunions permettent d'accompagner l'évolution de nos participations, d'échanger les points de vue et d'organiser des retours d'expérience.**



Nous avons renforcé le processus de suivi dans le cadre du lancement du fonds INFRAGREEN V, tel que présenté ci-dessous :



Au cœur de notre démarche, il y a surtout les échanges extrêmement qualitatifs que nous avons avec nos partenaires et sur lesquels repose tout l'accompagnement que nous leur proposons.

Nous ne prétendons pas avoir tout 'juste' au départ ou atteindre 100% des objectifs la première année. D'ailleurs, nos partenaires n'ont pas nécessairement toutes les ressources requises en phase de démarrage pour répondre à toutes nos ambitions.

En revanche, ils s'attendent à ce que nous ayons des conversations transparentes, précises et que nous partagions avec eux les résultats des travaux réalisés par notre équipe ESG, pour les accompagner dans la définition d'une feuille de route, identifier les axes de progrès possibles, tirer les bonnes pratiques et avancer ensemble en s'améliorant.

Au final et sur le long-terme, la qualité et la transparence de ces échanges ainsi que le partage de nos retours d'expérience sont la clé du succès. »



**Mathilde Ketoff**  
Head of Debt Investment



# CONTRIBUTION AUX ODD

## ODD au niveau de la société de gestion

En tant que société à mission, RGREEN INVEST entend contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU, en finançant des sociétés et des projets innovants et durables. Nous avons identifié cinq ODD qui sont au cœur de nos stratégies d'investissement :





## ODD définis spécifiquement au niveau du fonds AFRIGREEN DEBT IMPACT FUND

Dans le cadre du lancement de son 1er fonds à impact, RGREEN INVEST a défini une cible d'ODD spécifiques à la gestion de ce fonds, avec des indicateurs mesurables attachés.



Capacité installée en mégawatts de production d'énergie renouvelable.

### OBJECTIFS D'IMPACT

100 MW

de capacité d'énergie renouvelable installée.

Tonnes d'émissions de CO2 évitées en compensant la production d'électricité à partir de combustibles fossiles.

### OBJECTIFS D'IMPACT

70 000 tonnes

d'émissions de CO2 évitées.



Nombre d'entreprises commerciales et industrielles modernisant leur équipement de production d'électricité.

### OBJECTIFS D'IMPACT

60

entreprises C&I accompagnées.

Nombre de petites et moyennes entreprises ayant un accès limité aux marchés de capitaux et bénéficiant d'un financement direct ou indirect du Fonds.

### OBJECTIFS D'IMPACT

18

petites et moyennes entreprises financées.



Litres de consommation de carburant évités en compensant l'utilisation de centrales thermiques et de générateurs diesel.

### OBJECTIFS D'IMPACT

Promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables plutôt que de fuel au sein des entreprises opérant en Afrique.

15 000 000 litres

de consommation de carburant évités.



Capital déployé par AFRIGREEN pour contribuer à l'action climatique.

### OBJECTIFS D'IMPACT

Contribuer à la mobilisation conjointe de +100 milliards de dollars par an, toutes sources confondues, pour répondre aux besoins des pays en développement.

35 M€

minimum de capital déployé.

# MATRICE DE RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Parmi les nombreux travaux en cours, la création d'une matrice des risques ESG encadrant nos participations dette et equity. Cette matrice organise une synthèse générale des risques environnementaux et sociaux identifiés :

- 1 en phase de vérification grâce aux due diligences externes ou aux questions posées, ou encore grâce aux études d'impact environnementales et sociales,
- ou
- 2 dans la vie de la participation, par le biais de remontées d'informations que nous avons mises en place (présentées précédemment).

Cette matrice reprend notamment :

- 1 les risques biodiversité sur la faune et la flore, ainsi que les risques environnementaux de manière plus générale et les potentielles pollutions,
- 2 les risques sociaux relatifs aux employés,
- 3 les risques spécifiques sur les populations locales, etc.



*Notre démarche ESG avec INFRAGREEN V va encore plus loin que ce que nous avons pu faire dans le passé.*

*Si, comme ses prédécesseurs, ce fonds est bien labelisé Greenfin et classé article 9 du SFDR, nous allons également associer 25% du Carried Interest au respect de la Taxonomie européenne à hauteur de 80% pour tous les investissements.*

*C'est à dire qu'en cas d'alignement à 80% avec la Taxonomie verte lors de la liquidation du fonds, l'Equipe de gestion verra son Carried Interest lié à une performance extra financière (soit 25% de son Carried Interest) en plus de la performance financière. »*



**Olivier Guillaume**  
Chief Investment Officer

## La mesure de notre risque biodiversité

Nous réalisons un suivi qualitatif de l'impact de nos participations sur la biodiversité. Nous suivons l'empreinte au sol des projets comme premier indicateur d'impact. Cet indicateur est amené à être détaillé en 2023, et nous prévoyons également d'utiliser des méthodologies externes du type Global Biodiversity Score. Cette démarche est en cours de réflexion pour renforcer notre approche.

### Empreinte au sol au 31.12.2021 - Estimations

| Fonds                       | Développement / Construction | Opération | Total Ha Estimés pour les projets actuels et futurs |
|-----------------------------|------------------------------|-----------|---|
| <b>INFRAGREEN II - 2015</b> | 0                            | 284       | 284   |
| <b>INFRAGREEN II - 2016</b> | 0                            | 124       | 124   |
| <b>INFRAGREEN III</b>       | 1 460                        | 297       | 1 757   |
| <b>INFRAGREEN IV</b>        | 2 661                        | 506       | 3 167   |
| <b>INFRABRIDGE II</b>       | 2 800                        | 91        | 2 891   |
| <b>INFRABRIDGE III</b>      | 82                           | 0         | 82  |
| <b>INFRAMEZZ</b>            | 0                            | 113       | 113   |
| <b>TOTAL</b>                | 7 004                        | 1 415     | 8 419*  |

\* Pour une meilleure compréhension, 100 hectares représentent 1 Km<sup>2</sup>. 8 419 hectares représentent 84 Km<sup>2</sup>

## Incidents ESG constatés sur l'année 2021

En 2021, seuls deux incidents environnementaux et sociaux ont été dénombrés parmi nos participations au sein de l'ensemble des fonds gérés. Lors de l'identification d'un risque avéré, l'équipe ESG met en place un processus de suivi avec une vigilance particulièrement soutenue. Un plan d'action est systématiquement mis en œuvre en fonction de la situation, des moyens d'action à notre disposition et du risque.

| Participation                            | Détail des incidents   | Actions de remédiation   |
|--|--|--|
| Centrale de méthanisation en France      | Plusieurs épisodes de pollution de l'eau et de nuisances olfactives ont été relevés sur un projet de méthanisation financé par un fonds gérés par RGREEN INVEST. Ces pollutions sont dues au débordement d'un bassin de rétention, qui a lui-même entraîné un débordement du bassin de sécurité incendie, relié au réseau routier extérieur. De récents dysfonctionnements opérationnels font craindre de nouveaux incidents ESG. La centrale a donc été arrêtée pour maintenance avant redémarrage. | RGREEN INVEST a mandaté un cabinet technique spécialisé en juin 2021 afin de réaliser une analyse des raisons de ces dysfonctionnements et des actions à mener. Des actions de remédiation ont été entreprises. Par ailleurs, une procédure juridique a été lancée dans le cadre de ce projet afin de faire cesser les nuisances. RGREEN INVEST réalise un suivi détaillé de la situation.<br><br><b>Statut</b><br>Analyse en cours, sujet ouvert en 2022. |
| Centrale éolienne en France (Guadeloupe) | Un niveau anormal de décès concernant des chiroptères (chauve-souris) a été noté sur parc éolien financé par un fonds géré par RGREEN INVEST.  | Le partenaire du projet a mis en place un système d'arrêt des éoliennes à certains moments critiques, notamment en fin de journée. Les décès constatés ont chuté suite à la mise en place du mécanisme. RGREEN INVEST réalise un suivi de la bonne application de ce système.<br><br><b>Statut</b><br>Résolu, sujet clos en 2022.  |

# NOUVELLE PROCÉDURE LIÉE AU RISQUE DE TRAVAIL FORCÉ

Mi-2022, au regard des risques sociaux existants, notamment concernant la filière de production des panneaux photovoltaïques, RGREEN INVEST a renforcé sa gestion des risques sociaux, en créant une politique de gestion du risque de travail forcé.

La chaîne d'approvisionnement des panneaux photovoltaïques et autres composants utilisés dans les centrales solaires repose en effet principalement sur les usines chinoises localisées dans le Xinjiang, où des preuves de travail forcé ont été rapportées. Plus de 80% de la production photovoltaïque mondiale étant réalisée en Chine -la province du Xinjiang représente à elle seule 40% de la production globale de silicium polycristallin (poly-Si), un composant clé des panneaux (IEA, 2022)-, il est fondamental d'agir. Ainsi, dès la phase de due diligence, nous nous engageons à :

- 1 **Vérifier le risque de travail forcé en demandant des informations précises sur les fournisseurs utilisés ou prévus.**
- 2 **Intégrer des clauses de respect des droits de l'Homme et du travail dans nos contrats de partenariats.**

Nos clauses engagent nos partenaires exposés à ce risque à :

- 1 **Définir une liste de fournisseurs, assembleurs-constructeurs à risque.**
- 2 **Mettre en place une politique d'achats responsable robuste permettant d'écarter les fournisseurs à risque.**
- 3 **Faire appel à des consultants spécialisés pour réaliser des audits des sites de production des fournisseurs.**
- 4 **Réaliser les diligences nécessaires afin de vérifier la réputation de ses fournisseurs et réaliser un exercice de cartographie des risques.**

À titre d'exemple, lors de la due diligence, l'équipe ESG demandera au développeur du projet de fournir la liste des fournisseurs auprès desquels il envisage de s'approvisionner en panneaux solaires, leur lieu de fabrication, ainsi que tous les détails disponibles sur la chaîne d'approvisionnement en amont, y compris la production de lingots, wafers, cellules solaires et jusqu'à la production de poly-silicium. La diligence raisonnable couvrira également d'autres parties prenantes du projet, telles que l'EPC / Maître d'œuvre pour s'assurer que le Fonds ne soutient pas, directement ou indirectement, une entreprise qui ne respecte pas pleinement les droits de l'homme.





5

LANCEMENT D'UNE  
STRATÉGIE IMPACT:  
AFRIGREEN  
DEBT IMPACT FUND

Parc solaire du Pla de la Roque, Béziers, France



# UNE AVENTURE ENTREPRENEURIALE À IMPACT POSITIF

**Nous croyons fermement que l'investissement à impact peut convaincre les investisseurs sur le fait qu'il est possible de concilier rendements monétaires et rendements positifs en termes d'impact environnementaux et sociaux, minimisant ainsi les risques sur le long-terme.**

RGREEN INVEST a dès l'origine souhaité apporter un impact positif en investissant uniquement dans le secteur des énergies renouvelables et de la transition énergétique. Nous avons accompagné des entrepreneurs dans plus de 1 500 projets en Europe initialement solaires et éoliens, et aujourd'hui liés à d'autres technologies bas-carbone.

Depuis ses débuts, RGREEN INVEST a fait le choix d'utiliser le terme "impact" avec réserve et prudence. Nous sommes conscients de l'impact positif sur le climat, mais également de l'impact potentiellement négatif de nos infrastructures, notamment sur les populations et la biodiversité locale. Partant de ce constat, nous avons tenu comme ligne de conduite une approche raisonnée, visant à privilégier les projets les plus bénéfiques d'un point de vue environnemental et social.

## **AFRI**GREEN

# AFRIGREEN DEBT IMPACT FUND :

## L'APPLICATION DE NOTRE VISION DE «L'INVESTISSEMENT À IMPACT»

**Le lancement du fonds AFRIGREEN présente une évolution importante pour RGREEN INVEST. Pour la première fois, la société de gestion a décidé de structurer un fonds autour d'une idée d'impact à la fois environnemental et social.**

Classé article 9 de la SFDR, AFRIGREEN DEBT IMPACT FUND se conforme à 80% avec la Taxonomie européenne et concourt à l'atteinte des objectifs de développement durable 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 9 (industrie et infrastructure), 12 (consommation et production responsables) et 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) établis par les Nations unies.

L'investissement à impact se caractérise (1) par une dimension déontologique au niveau de son intentionnalité, c'est-à-dire répondant à un sens du devoir de donner aux capitaux investis un objectif environnemental et social. Du fait qu'il intègre ensuite (2) le critère d'additionnalité, ce courant peut s'assimiler à une pratique d'investissement téléologique, au sens où dans leur finalité les fonds d'investissement doivent promouvoir une évolution positive de l'écosystème, comme des leviers de transformation. Enfin, (3) le critère de mesure sert de preuve empirique.

Le fonds AFRIGREEN présente une **Intentionnalité** sur deux aspects : économiser des combustibles et ainsi éviter des émissions de CO2 et financer des infrastructures de production d'électricité renouvelable, notamment sur les zones qui en ont le plus besoin. (1) Les réseaux électriques sont défaillants en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest, et obligent les sociétés industrielles et commerciales locales à utiliser des groupes électrogènes au fioul pour produire

l'électricité nécessaire à leur consommation. (2) Les porteurs de projets d'énergie renouvelable où les entreprises rencontrent des difficultés lorsqu'ils cherchent à obtenir des financements en dette. (3) C'est pourquoi RGREEN INVEST a décidé de lancer une stratégie de financement de projets solaires photovoltaïques au sol et de batteries lithium, attachés à des activités sur cette zone.

L'**Additionnalité** de ce fonds est fondée sur une approche d'accompagnement des sociétés financées. La démarche d'investissement s'inscrit dans le respect des IFC Performances Standards et de l'EIB Environmental & Social Standards (EIB ESS). Le projet sera noté afin de vérifier l'équilibre entre impact positif et négatif, et fera l'objet d'un plan d'action comprenant des mesures d'amélioration et de suivi.

La recherche d'additionnalité sera encadrée par un processus et un reporting ESMS (Environmental and Social Management System) spécifiques qui ont été mis en place et qui sont articulés autour de cinq principes-clés :

- 1 Définition de KPIs et de points d'étapes liés à ces objectifs, en utilisant des indicateurs normalisés dans la mesure du possible
- 2 Elaboration d'un processus de due diligence dédiée et mise en place d'une méthodologie de calcul et d'un ESG Scoring Tool E&S
- 3 Mise en place d'un plan d'action en fonction des risques identifiés, et d'un mécanisme de recueil des plaintes
- 4 Suivi et gestion de l'impact des investissements par rapport à ces objectifs via l'outil Reporting 21 SIRSA
- 5 Compte-rendu sur toute la durée de vie de l'investissement -10 ans- des impacts sociaux et environnementaux aux parties prenantes concernées avec la mise en place de réunions semestrielles

La **Mesure** sera établie en termes de MW installés, de MWh produits, de tonnes de CO2 et de litres de carburant évités, du bilan carbone, du nombre d'entreprises accédant directement ou indirectement à un nouveau canal de financement et du nombre d'entreprises commerciales et industrielles qui modernisent leurs installations de génération électrique et en améliorent le rendement. La liste complète des indicateurs suivis est présentée dans l'ESMS AFRIGREEN, ainsi que dans l'ESG Scoring Tool.



6

# VIE DU PORTEFEUILLE ET NOUVELLES PARTICIPATIONS



Dispositif expérimental sur vignes à Piolenc, France



# SYNTHÈSE DES PRINCIPALES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2021-2022

RGREEN INVEST a réalisé de nombreuses opérations via ses fonds depuis début 2021, ce qui constitue une accélération importante de ses investissements. Certaines transactions clés sont présentées dans le tableau ci-dessous.

| Opérations clés   | Engagement RGREEN INVEST                               | Technologies  | Présentation   | Classification Taxonomie verte ?  | ODD visés  |
|---|--|---|--|---|--|
|    | 131 M€<br>INFRAGREEN III & IV<br>Fonds propres         | Solaire, Eolien terrestre, Eolien flottant, Hydrogène             | Qair est un acteur de référence des énergies renouvelables en Europe, et un partenaire historique de RGREEN INVEST. La société a une capacité en exploitation de 816 MW, avec un pipeline de développement important. Qair s'est également positionné sur des technologies d'avenir comme l'hydrogène et l'éolien flottant.  | Oui<br>Atténuation (bas carbone)  | 7, 9, 12, 13<br>      |
|   | 300 M€<br>INFRAGREEN IV & V<br>Fonds propres           | Stockage par batterie et bornes de recharge véhicules électriques | NW est acteur de référence des énergies renouvelables et plus spécifiquement du stockage d'électricité. NW Storm développe deux activités complémentaires : des unités de stockage par batterie (JBox), fournissant des services auxiliaires au réseau, et des bornes de recharges ultra-rapide (IECharge), directement raccordées au JBox.  | Oui<br>Atténuation (bas carbone ou activité habilitante)                | 7, 9, 12, 13<br>     |
|  | 140 M€<br>INFRAGREEN IV & V<br>Fonds propres           | Solaire   | Renalfa est un acteur d'Europe de l'Est spécialisé dans les énergies renouvelables, avec trois piliers principaux parmi ses filiales : 1) Maître d'œuvre et constructeur (Ingénierie, Achats et Construction) spécialisé dans les projets photovoltaïques, 2) Agrégateur (gestion des flux et trading d'électricité entre les producteurs et le marché d'électricité), et 3) Producteur indépendant d'électricité. RGREEN INVEST viendra financer la construction de plusieurs actifs de taille significative. | Oui<br>Atténuation (bas carbone)  | 7, 9, 12, 13<br>    |
|  | 14 M€<br>INFRAGREEN IV<br>Obligations et fonds propres | Solaire, Agrivoltaïsme  | Sun'R est un pionnier de l'agrivoltaïsme. La filiale du groupe français Sun'Agri développe des projets photovoltaïques permettant l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques.   | Oui<br>Atténuation (bas carbone) et Adaptation au changement climatique | 2, 7, 9, 12, 13<br> |
| Développeur français (anonymisé)  | 30 M€<br>INFRABRIDGE III<br>Dette corporate            | Solaire, Agrivoltaïsme  | Le développeur est un des principaux acteurs indépendants français de l'énergie solaire en France. C'est un producteur d'électricité indépendant dédié au solaire photovoltaïque (au sol) avec une spécialité agrivoltaïque.   | Oui<br>Atténuation (bas carbone) et Adaptation au changement climatique | 2, 7, 9, 12, 13<br> |

# PRÉSENTATION ET INTERVIEW DE LOUIS BLANCHARD, CEO DE QAIR

Qair

## Comment les critères Environnementaux et Sociaux sont-ils pris en compte dans le cadre des activités de Qair ?

*« Un projet ne se développe pas depuis Paris, dans un bureau : il se développe sur le terrain, localement, ce qui impose d'en impliquer toutes les parties prenantes. Un développement réussi, c'est un processus au cours duquel les choses se font harmonieusement. Et comme nous construisons des projets pour 30 ans, il est évident qu'on se doit de réaliser les meilleurs projets possibles, étape par étape. Si on souhaite que le projet avance, si on veut qu'il ne soit pas critiqué, si on veut que la construction se passe sans encombre et que l'exploitation soit sereine, il faut évidemment tenir compte de tous les critères ESG, qui sont finalement LE gage de la réussite du projet.*

*Par ailleurs, c'est un moyen efficace de nous différencier de la concurrence : en appliquant des critères ESG exigeants, nous pouvons démontrer de manière concrète aux autorités et aux populations locales que nos projets sont potentiellement meilleurs que ceux d'un concurrent. Et c'est une façon d'accélérer notre développement. Il est donc primordial d'intégrer directement ces critères dès la phase initiale de développement. C'est d'ailleurs le directeur de toutes nos opérations qui prend en charge les enjeux ESG au sein de notre organisation, car ces enjeux sont structurants pour l'organisation de nos projets. »*



## Les infrastructures que vous développez ont un impact positif, mais peuvent aussi comporter des risques. Intégrez-vous des critères de biodiversité dans votre démarche ?

*« Nous intégrons tous les critères, y compris les critères de biodiversité. Nous n'irons jamais nous installer dans des zones qui peuvent être sensibles. Dans les zones où nous nous installons, nous avons déterminé au préalable le risque-biodiversité. Par ailleurs, nous développons des solutions spécifiques en partenariat avec des PME innovantes, Biodiv-Wind notamment, dont les technologies d'intelligence artificielle permettent d'arrêter nos éoliennes quand des oiseaux migrateurs se rapprochent, prévenant ainsi les collisions. Ce sont ces technologies qui nous différencient souvent de nos concurrents et qui nous permettent, notamment dans des projets sensibles comme les projets offshore, de faire la différence. C'est ainsi que nous avons remporté des appels d'offres, tels qu'en Ecosse avec le projet ScotWind, face à des majors pétrolières, car nous avons pu faire la démonstration auprès des autorités d'un véritable savoir-faire sur ce sujet très sensible qu'est la biodiversité.*

*Afin d'en assurer la réalisation solide, nous avons effectué une évaluation approfondie des aspects environnementaux et techniques des sites du projet ScotWind. Une étude ciblée des options technologiques, une évaluation du développement de la capacité du réseau et un plan complet d'atténuation des risques ont été entrepris pour garantir des développements rapides et sans risque, à un rythme qui devrait encore s'accélérer maintenant que les projets ont été sélectionnés. »*



# MESSAGE DU PRÉSIDENT, NICOLAS ROCHON



Au cours de la dernière décennie, nous avons eu le privilège d'accompagner les tout premiers acteurs de la transition verte, qui ont démontré qu'un avenir différent pouvait advenir, que la production d'électricité propre pour un coût modéré était possible et que nous en étions capables. Leur audace, portée par les valeurs de durabilité, d'accessibilité et de responsabilité, nous a amenés à inscrire dans toutes nos pratiques d'investissement ces mêmes valeurs pour contribuer à convertir leurs projets ambitieux en solutions rentables, et même compétitives.

La décennie en cours ne nous donne plus droit à l'erreur. La fenêtre de tir se resserre devant nous et plus que jamais l'efficacité de nos actions déterminera notre capacité à nous adapter au changement du climat et à la nécessité d'indépendance énergétique. Or, l'expérience que nous avons connue depuis dix ans nous a convaincus qu'un effet exponentiel d'entraînement collectif était possible. L'encours actuel des actifs des fonds d'investissement axés sur l'environnement ont plus que triplé en trois ans, atteignant près de 2 000 milliards de dollars au niveau mondial au cours du premier trimestre de 2021 (Wall Street Journal, Mai 2021). Le GIEC évoque par ailleurs des études chiffrant les besoins de la transition énergétique entre 2 000 et 4 000 milliards de dollars par an d'ici 2050 au niveau mondial, ce qui nécessite une accélération très forte (IPCC, Avril 2022).

Par ailleurs, si nous avons les moyens de répondre aux avertissements répétés du GIEC en réduisant de manière significative les émissions mondiales de CO2 d'ici à 2030, il devient impératif de conduire et de généraliser massivement le changement de pratiques au niveau ESG à travers tous les secteurs d'activité, notamment par le biais d'une communication transparente.

## **Le rapport ESG, un point d'étape fondamental**

À ce jour, quel que soit son secteur d'activité, aucune entreprise n'est durable à 100 %. Au lieu d'essayer de convaincre les parties prenantes du contraire, les entreprises doivent trouver un moyen de mettre l'accent sur le progrès plutôt que sur la perfection, identifier les erreurs de parcours et les points de référence manqués et expliquer leur plan de correction. Les entreprises qui accordent véritablement la priorité à la durabilité ont beaucoup à gagner en partageant leurs progrès avec les autres et en informant leurs parties prenantes.

Ainsi le reporting ESG a un rôle primordial à jouer, qui ne consiste pas à prouver qu'une entreprise est meilleure que les autres en termes de mise en œuvre de ses politiques environnementales, sociales et de gouvernance, mais à faire en sorte que nous soyons tous, collectivement, plus performants. »



**Nicolas Rochon**  
CEO

# GLOSSAIRE

**Agrivoltaïsme** : Synergie entre la production agricole et la production photovoltaïque sur une même surface de parcelle.

**AUM (Assets under Management)** : Ensemble des actifs sous gestion, comprenant les montants engagés par les investisseurs.

**Compliance ou Conformité** : Toutes les mesures organisationnelles qui garantissent le respect des lois, de la réglementation, des normes et des codes de conduite internes de l'entreprise, concernant par des sujets comme les conflits d'intérêts, la protection des données, la lutte contre le blanchiment d'argent et à la corruption.

**Décarbonation ou décarbonisation** : Mesures et techniques mises en place en vue de diminuer l'empreinte carbone d'une entreprise, d'un secteur d'activité, d'un pays ou d'une économie.

**Développement durable** : Conception du développement qui consiste à répondre aux besoins du présent tout en veillant à ce que les générations futures puissent satisfaire les leurs. Il repose sur trois piliers : économique, environnemental et social. La notion a été intégrée à la réglementation financière, et notamment à la réglementation des fonds d'investissement via le Règlement européen SFDR n°2019/2088.

**Développeur de projet** : Entreprise qui détient une expertise industrielle dans le projet sur lequel elle travaille et qui utilise cette expertise pour rechercher, planifier et réaliser un projet. Dans le cas de RGREEN INVEST, nos partenaires développent des actifs générant de l'électricité à partir de sources renouvelable ou participant à l'effort d'adaptation au changement climatique.

**Empreinte Carbone** : Mesure de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre produites par un individu, un groupe ou une entreprise.

**Energie Renouvelable** : Énergie obtenue à partir de sources que la nature renouvelle rapidement à l'échelle humaine, comme de l'énergie produite à l'aide de panneaux solaires ou d'éoliennes. Ces technologies sont reconnues par le GIEC, notamment dans le Rapport avril 2022 concernant l'atténuation du changement climatique.

**Entreprise à mission / Société à mission** : Entreprise ou société commerciale qui intègre dans ses statuts un objectif social ou environnemental. Cette qualité a été défini en France dans la loi Pacte.

**Environnement, Social et Gouvernance (ESG)** : Cet acronyme désigne les trois critères permettant de mesurer la durabilité et l'impact sociétal d'un investissement dans un projet ou une entreprise.

**Environmental and Social Management System / Système de gestion environnemental et social (ESMS)** : Ensemble formalisé de politiques, de procédures, d'outils et de capacités internes permettant d'identifier et de gérer l'exposition d'une institution financière aux risques environnementaux et sociaux. RGREEN INVEST a mis en place un ESMS encadrant son processus de due diligence ESG avant et après investissement.

**Greenfield / Brownfield** : Stade de construction d'un projet, Greenfield étant à l'état pré-construction, Brownfield étant à l'état d'opération.

**Greenwashing ou Ecoblanchiment** : Promotion d'un produit, d'un service ou d'une entreprise comme étant plus respectueux de l'environnement qu'il ne l'est pas réellement, en déclarant de faux avantages environnementaux ou en omettant des risques.

**Investissement durable** : Typologie d'investissement qui intègre des critères extra-financiers (ESG), au-delà des critères financiers classiques dans les processus de décision, en ligne en Europe avec le Règlement européen SFDR n°2019/2088.

**Investissement à Impact** : Méthodologie d'investissement non définie par la réglementation à ce stade, mais qui répond à au moins trois caractéristiques (certaines acceptions ajoutent des critères complémentaires) définies par une pratique de marché :

- L'intentionnalité, qui correspond à la volonté de l'investisseur de générer un bénéfice social ou environnemental mesurable et ainsi de contribuer au développement durable ;
- L'additionnalité, qui est la contribution à la modification de l'écosystème autour de la cible d'investissement ;

- La mesure de l'impact, qui vise à vérifier la réalité de l'impact via le suivi d'indicateurs chiffrés et mesurables.

**Mix énergétique** : Combinaison des diverses sources d'énergie primaires utilisées pour répondre aux besoins énergétiques d'une région géographique donnée.

**Objectifs de Développement Durable (ODD)** : Ensemble de 17 objectifs mondiaux liés entre eux, conçus comme un plan directeur pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Les ODD ont été mis en place en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies et sont destinés à être atteints d'ici 2030.

**Principes pour l'investissement responsable (PRI)** : Initiative indépendante, soutenue par les Nations Unies, qui agit pour la meilleure définition et la promotion de l'investissement responsable. Les adhérents des PRI sont notés chaque année via un questionnaire déclaratif publié.

**Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)** : Contribution des entreprises aux développement durable qui passe par l'intégration volontaire des préoccupations sociales et environnementales des parties prenantes dans les activités commerciales de ces entreprises.

**Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)** : Règlement Européen n°2020/852 sur la divulgation en matière de finance durable qui a introduit diverses exigences en matière de transparence pour les acteurs du marché financier et les conseillers financiers au niveau des entités, des services et des produits.

**Taxonomie Européenne** : Règlement Européen 2020/852 sur la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités vertes, en dressant une liste détaillée des activités et des conditions nécessaires afin de considérer un investissement comme éligible.

# Annexe 1 – Rapport annuel – Article 29 de la Loi Energie climat

Le décret d'application de l'article 29 de la loi Energie et Climat, publié le 27 mai 2021, permet de clarifier les exigences de transparence extra-financière des acteurs de marché et des investisseurs et de renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. RGREEN INVEST est activement engagé dans la transition écologique et est pleinement conscient des problématiques ESG à gérer. En tant qu'acteur pionnier du secteur, la société se conforme à ces obligations dans ce rapport ESG. En 2022, pour ce premier reporting sur l'exercice 2021, la société propose la table de correspondance ci-dessous.

| Dispositions   | Application chez RGREEN INVEST   | Dispositions  | Application chez RGREEN INVEST   |
|--|--|---|--|
| 1<br><b>Démarche générale de l'entité</b>                                  | <p>RGREEN INVEST intègre activement les sujets ESG tout au long du processus d'investissement, de la phase de sourcing et de due diligence à la phase de sortie. Une procédure ESMS et un outil de scoring ESG interne ont été mis en place afin de permettre un suivi de la performance ESG tout au long de la vie d'un investissement.</p> <p>La société fait preuve de transparence et s'impose de respecter les exigences de reporting les plus élevées. Chaque année, un rapport RSE &amp; ESG est publié. Il présente les conclusions de l'exercice passé et les perspectives de l'exercice en cours. Aussi, de manière trimestrielle et annuelle, un reporting précis sur les fonds est réalisé pour les investisseurs. Ce reporting se conforme au SFDR et présente certains indicateurs-clés</p> <p>RGREEN INVEST est engagé dans plusieurs initiatives : Finance for Tomorrow, France Invest, Syndicat des Energies Renouvelables, ENERPLAN, France Energie Eolienne, etc. Les fonds INFRAGREEN II (pour certains compartiments), INFRAGREEN III et INFRAGREEN IV sont certifiés Greenfin.</p> | 6<br><b>Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris</b>            | <p>RGREEN INVEST a réalisé son premier bilan carbone complet (scopes 1 – 2 – 3) en 2022. Le projet se compose de deux volets : le bilan carbone et la trajectoire à 2030.</p> <p><b>Bilan carbone :</b> Notre bilan comprend l'ensemble de nos opérations. Il s'inspire de la méthodologie du GHG protocole, en y appliquant les facteurs d'émissions de la base de données Bilan Carbone de l'Ademe.</p> <p><b>Bilan carbone des fonds :</b> Notre bilan comprend une estimation des émissions financées de l'ensemble de nos investissements. Cette estimation est basée sur des modélisations internes, étant donné qu'aucune de nos participations ne conduit d'analyse bilan carbone à ce jour. Des intensités carbonées sont appliquées à nos projets à l'aide de comparatifs de marché.</p> <p><b>Trajectoire à 2030 :</b> Un objectif à horizon 2030 est en cours de définition. Concernant les investissements, cet objectif sera construit grâce à une méthodologie de réduction relative sur une intensité carbone. Nous nous alignons sur un scénario WB2C.</p> <p><b>Reporting et suivi :</b> Le bilan carbone de la société devra être reconduit tous les ans, au premier trimestre. Le suivi du respect de la trajectoire sera réalisé annuellement. RGREEN INVEST publie une note explicative détaillée sur son site internet.</p> |
| 2<br><b>Moyens internes pour contribuer à la transition</b>                | <p>RGREEN INVEST a renforcé l'ensemble des ressources dédiées à la prise en compte des enjeux ESG. Une équipe ESG composée de 3 personnes a été constituée : elle comprend un directeur ESG, une analyste ESG et une analyste conformité et ESG (1,8 ETP). Cette équipe se charge de réaliser les due diligences sur projets et de créer des outils en ligne avec les dernières réglementations et tendances de Place. Mais, elle se fait aussi ponctuellement accompagnée par des prestataires spécialisés. En 2022, RGREEN INVEST a notamment recours à KPMG pour la réalisation d'un audit ESG et RSE et Sirsa pour son outil Reporting 21.</p> <p>Pour renforcer les capacités internes, RGREEN INVEST prévoit d'agrandir son équipe ESG en 2022-2023. Par ailleurs, l'équipe a élaboré un plan de formation complet qui va permettre de faire monter en compétence l'ensemble des équipes et de l'équipe ESG. Des formations menées par des consultants spécialisés sur la biodiversité et les risques sociaux en Afrique sont notamment prévues.</p>   | 7<br><b>Stratégie d'alignement « biodiversité »</b>                 | <p>RGREEN INVEST est consciente que son activité de financement de développement de projets peut avoir un impact négatif sur la biodiversité. La société s'engage alors à identifier et suivre les risques. Nous avons réalisé une évaluation de nos dépendances à la biodiversité et de nos impacts sur celle-ci. En 2022, nous avons créé un fichier de travail dit "Master ESG" qui a pour ambition de récapituler l'ensemble des risques auxquels sont exposées nos participations, sur base des analyses de due diligence internet et d'études d'impact environnemental. Ce document liste notamment les risques biodiversités et suit des indicateurs du type hectares artificialisés (empreinte au sol des projets).</p> <p>En 2023, RGREEN INVEST pourra être amenée à mesurer plus finement son empreinte biodiversité en se basant sur un outil comme le Global Biodiversity Score (GBS) tel qu'utilisé par CDC Biodiversité. Des réflexions sur le sujet sont en cours en interne.</p>  |
| 3<br><b>Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité financière</b>            | <p>RGREEN INVEST dispose d'un Comité de direction qui réunit l'ensemble des directrices et directeurs des différents pôles. Le Directeur ESG, Conformité et Risque en est membre et facilite la remontée de sujets ESG. Il se réunit tous les mois. Le Directeur ESG, Conformité et Risque dispose d'un droit de veto en Comité d'investissement</p> <p>Un Comité ESG &amp; RSE a été mis en place depuis 3 ans pour rendre compte de l'avancée des projets ESG et RSE, de manière semestrielle.</p> <p>La société dispose d'une politique de rémunération AIFM, qui intègre au versement d'une part variable le respect de critères ESG.</p>  | 8<br><b>Intégration des risques ESG dans la gestion des risques</b> | <p>Les critères ESG sont intégrés au processus d'investissement. RGREEN INVEST utilise des matrices de risques potentiels et SFDR, voir le détail aux Annexes n°2 et 3. Le nouvel outil ESG Scoring reprend l'intégralité des critères E&amp;S&amp;G suivi lors des investissements réalisés. Cet outil, créé en 2022, est opérationnel sur les fonds AFRIGREEN et INFRAGREEN V.</p>   |
| 4<br><b>Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou des gérants</b>     | <p>RGREEN INVEST dispose d'une politique d'engagement actionnarial et de droit de vote depuis 2019. En 2022, la stratégie d'engagement et de vote fera l'objet d'une mise à jour. Nous souhaitons</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) actualiser notre politique,</li> <li>2) définir les sujets que nous souhaitons pousser auprès de nos projets (résolutions),</li> <li>3) mettre en place un suivi de l'exercice et un bilan en fin d'année.</li> </ol>  | 9<br><b>Mesures d'amélioration</b>                                  | <p>Cette section sera complétée au premier semestre 2023. RGREEN INVEST se conforme à l'ensemble des exigences des dispositions. Pour assurer que le dispositif ESG se nourrit de nouvelles tendances et connaissances, un audit externe est réalisé chaque année. Il permet d'évaluer la qualité du dispositif et de son application et de formaliser un plan d'action basé sur des recommandations.</p>  |
| 5<br><b>Investissements «durables» et investissement dans les fossiles</b> | <p>Cette section sera complétée à l'entrée en vigueur de la disposition au premier semestre 2023. RGREEN INVEST a lancé un projet Taxonomie en janvier 2021 afin de mesurer l'éligibilité et l'alignement de ses fonds. L'analyse est incluse dans notre outil "Master ESG". Au global, nous visons un taux minimum d'alignement de 80% à 90% à la taxonomie verte. Le nouveau fonds RSOLUTIONS vise un alignement de 50%, du fait des nouvelles technologies déployées et du caractère social de certains investissements.</p>  |   |  |

# Annexe 2 – Synthèse des Principaux Impacts Négatifs (PIA) de nos activités financées liée au Règlement européen SFDR

Dans le cadre de notre réponse aux exigences SFDR, nous avons travaillé à la création d'une matrice décrivant notre gestion des principaux impacts négatifs (principal adverse impacts – PAI).

| Indicateurs   | Pertinence pour le fonds   | Mécanismes de gestion   | Niveau de risque |
|---|--|---|------------------|
| 1- Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)                | Les émissions directes de GES (Scopes 1, 2 et 3) et les émissions évitées sont suivies et comptabilisées (Scope 4)   | (1) Due diligence ESG,<br>(2) Documentation juridique négociée à l'investissement,<br>(3) suivi de la participation sur base de reporting                         | MOYEN            |
| 2- Empreinte carbone                                      | Les émissions évitées et les émissions directes de GES sont suivies.   | (1) Due diligence ESG,<br>(2) Documentation juridique négociée à l'investissement,<br>(3) suivi de la participation sur base de reporting                         | MOYEN            |
| 3- Intensité carbone des participations                   | Les émissions évitées et les émissions directes de GES sont suivies.   | (1) Due diligence ESG,<br>(2) Documentation juridique négociée à l'investissement,<br>(3) suivi de la participation sur base de reporting                         | FAIBLE           |
| 4- Exposition à l'énergie fossile                         | Pas d'exposition directe. Certains projets peuvent être exposés indirectement, voir la matrice des principaux macro-risques en Annexe 3.                       | (1) Listes d'exclusion, (2) Due diligence ESG,<br>(3) Documentation juridique négociée à l'investissement,<br>(4) suivi de la participation sur base de reporting | FAIBLE           |
| 5- Consommation d'énergie des participations              | L'objectif des fonds est de financer de la production ou des économies d'énergie. En fonction du mix local, de l'énergie non-renouvelable peut être consommée. | (1) Due diligence ESG,<br>(2) Documentation juridique négociée à l'investissement,<br>(3) suivi de la participation sur base de reporting                         | FAIBLE           |
| 6- Consommation d'énergie en intensité par investissement | L'objectif des fonds est de financer de la production ou des économies d'énergie.  | (1) Due diligence ESG,<br>(2) Documentation juridique négociée à l'investissement,<br>(3) suivi de la participation sur base de reporting                         | FAIBLE           |
| 7- Biodiversité et déforestation                          | Certains projets peuvent avoir un impact sur la biodiversité locale. Dès qu'un risque potentiel existe, une étude environnementale est exigée et analysée.     | (1) Due diligence ESG,<br>(2) Documentation juridique négociée à l'investissement,<br>(3) suivi de la participation sur base de reporting                         | ELEVÉ            |
| 8- Émission d'eau   | Informations collectées lors du processus de due diligence ESG (notamment pour des industries comme le PV) et reporting annuel.                                | (1) Due diligence ESG,<br>(2) Documentation juridique négociée à l'investissement,<br>(3) suivi de la participation sur base de reporting                         | FAIBLE           |
| 9- Déchets et déchets dangereux                           | Informations collectées lors du processus de due diligence ESG et reporting annuel.  | (1) Due diligence ESG,<br>(2) Documentation juridique négociée à l'investissement,<br>(3) suivi de la participation sur base de reporting                         | MOYEN            |
| 10- Violation des principes sociaux ONU                   | Informations collectées lors du processus de due diligence ESG et reporting annuel.  | (1) Listes d'exclusion, (2) Due diligence ESG,<br>(3) Documentation juridique négociée à l'investissement,<br>(4) suivi de la participation sur base de reporting | MOYEN            |
| 11- Processus de contrôle des principes sociaux           | Informations collectées lors du processus de due diligence ESG et reporting annuel.  | (1) Due diligence ESG,<br>(2) Documentation juridique négociée à l'investissement,<br>(3) suivi de la participation sur base de reporting                         | MOYEN            |
| 12-Écart de salaire femmes-hommes                         | Informations collectées lors du processus de due diligence ESG et reporting annuel.  | (1) Due diligence ESG,<br>(2) Documentation juridique négociée à l'investissement,<br>(3) suivi de la participation sur base de reporting                         | FAIBLE           |
| 13- Diversité de genre dans les instances de direction    | Informations collectées lors du processus de due diligence ESG et reporting annuel.  | (1) Due diligence ESG,<br>(2) Documentation juridique négociée à l'investissement,<br>(3) suivi de la participation sur base de reporting                         | MOYEN            |
| 14- Exposition aux armes controversées                    | Non applicable. Pas d'exposition.  | (1) Listes d'exclusion, (2) Due diligence ESG,<br>(3) Documentation juridique négociée à l'investissement,<br>(4) suivi de la participation sur base de reporting | FAIBLE           |

# Annexe 3 - Synthèse des principaux macro-risques potentiels

Dans le cadre de notre suivi des risques, et sur base de notre expérience, nous avons ciblé les risques clés pour les principales technologies financées. Chaque risque fait l'objet d'une vérification avant investissement et d'un suivi dans le cadre de la vie du portefeuille.

|  | SOCIAL  |  | ENVIRONNEMENTAL  |  |  |   |  |   |
|--|---|--|--|--|--|---|--|---|
|  | TRAVAILLEURS  | COMMUNAUTÉS LOCALES  | FAUNE  | FLORE  | DÉMONTAGE / RECYCLAGE  | EMISSIONS GES   | CLIMAT   | AUTRES  |
| <b>PRINCIPAUX MACRO-RISQUES POTENTIELS ANTICIPÉS</b>     | Santé et sécurité sur le site<br>Droits des travailleurs tout au long de la chaîne de valeur                    | Acceptabilité sociale et dialogue<br>Santé et sécurité des communautés locales<br>Acquisition de terres<br>Déplacement communautés indigènes<br>Patrimoine culturel et impacts visuels | Perte et destruction d'habitats en raison de l'empreinte<br>Danger pour les espèces en raison des opérations | Perte et destruction d'habitats<br>Déforestation   | Planification et coûts démantèlement et recyclage                                      | Importations de matériaux<br>Émissions directes élevées pour certaines technologies   | Exposition aux risques physiques du climat<br>Faible niveau de préparation de certains pays                                | Impacts sur l'environnement physique<br>Utilisation inefficace des ressources (terre, eau...)       |
| <b>Photovoltaïque au sol</b>                             | - Travail dans un environnement chaud<br>- Non-respect des droits l'homme sur la chaîne de valeur               | - Non-acceptation<br>- Réhabilitation du site<br>- Incendie  | - Diminution d'habitat   | - Déforestation / concurrence avec l'agriculture   | - Chaîne de recyclage partiellement fonctionnelle                                      | - Panneaux et matières premières importés (hors Europe)   | - Vulnérabilité aux inondations, températures élevées, à la grêle  | - Utilisation de métaux<br>- Utilisation d'eau pour la maintenance (risque dans les régions arides) |
| <b>Photovoltaïque sur toiture ou structure d'ombrage</b> | - Travail dans un environnement chaud et en hauteur<br>- Non-respect des droits l'homme sur la chaîne de valeur | - Incendie<br>- Remise en état des toits   | - Nouvelle construction spécifiquement pour la toiture solaire   | - Nouvelle construction spécifiquement pour la toiture solaire   | - Chaîne de recyclage partiellement fonctionnelle                                      | - Panneaux et matières premières importés (hors Europe)   | - Vulnérabilité aux inondations, températures élevées, à la grêle  | - Utilisation de métaux<br>- Utilisation d'eau pour la maintenance (risque dans les régions arides) |
| <b>Parc éolien terrestre</b>                             | - Travail en hauteur  | - Non-acceptation<br>- Réhabilitation du site<br>- Bruit des éoliennes<br>- Projection d'ombre vacillante  | - Risque pour les oiseaux et les chiroptères   | - Utilisation localisée du sous-sol / fondations béton   | - Coût de recyclage élevé: pales difficiles à recycler                                 | - Pièces importées  | - Vulnérabilité aux orages et tempêtes   |   |
| <b>Parc éolien offshore ou flottant</b>                  | - Travail en hauteur et en milieu marin   | - Non-acceptation<br>- Réhabilitation du site<br>- Zones de pêche  | - Risque pour les oiseaux et les chiroptères<br>- Bruit important pouvant nuire à la faune                   | - Utilisation localisée du sous-sol (pieux)  | - Coût de recyclage élevé: pales difficiles à recycler, problème des fondations en mer | - Pièces importées  | - Vulnérabilité aux températures élevées, aux changements de vent  | - Utilisation de métaux<br>- Utilisation de terres rares (Dysprosium / Néodyme)                     |
| <b>Petites installations hydroélectriques</b>            | - Travail sur des zones à accès difficile   | - Immersion de zones utilisées par les populations locales   | - Blocage des poissons   | - Immersion de plantes<br>- perturbation plus ou moins importante de la continuité écologique et sédimentaire,<br>- augmentation de la température de l'eau<br>- modification du régime hydrologique | - Coût élevé et travaux de dynamitage  | - Utilisation de béton  | - Vulnérabilité aux températures élevées, aux vagues de froid, aux sécheresses, aux inondations, aux tremblements de terre |   |
| <b>Géothermie</b>  |   | - Pollution nappes phréatiques<br>- Tremblement de terre   |  | - Pollution nappes phréatiques   | - Démantèlement plutôt complexe  |   |  | - Pollution des nappes phréatiques  |
| <b>Méthanisation</b>                                     | -Explosion  | - Non-acceptation<br>- Nuisances olfactives<br>- Réhabilitation du site  | - Destruction de l'habitat sur l'emprise de la centrale  | - Fort risque de pollution des nappes phréatiques et rivières<br>- Destruction de l'habitat sur site / Couverture de la centrale   | - Réhabilitation du site complexe  | - Risque d'émissions de CH4 et H2S<br>- Approvisionnements importés (longue distance)   |  | - Pollution des nappes phréatiques  |
| <b>Biomasse</b>  | - Incendie  | - Non-acceptation<br>- Nuisances olfactives<br>- Pollution locale monoxyde de carbone et particules fines  | - Destruction de l'habitat sur l'emprise de la centrale  | - Destruction de la forêt - Gestion durable de la forêt nécessaire   | - Réhabilitation du site complexe  | - Rejet de carbone et pollution locale<br>- Approvisionnements importés (longue distance)   | - Vulnérabilité aux températures élevées, aux vagues de froid, aux sécheresses, aux inondations                            | - Rejet de particules fines<br>- Pollution locale monoxyde de carbone                               |
| <b>Hydrogène</b>   | - Incendie et d'explosion   |  | - Destruction de l'habitat sur l'emprise de la centrale  | - Destruction de l'habitat sur l'emprise de la centrale  |  | - Coût du CO2 varie en fonction de la technologie utilisée (hydrogène vert, bleu ou gris)<br>- Gaz à effet de serre indirect en cas de fuites |  | - Purification de l'eau nécessaire pour électrolyse   |
| <b>Batteries</b>   | - Incendie  |  | - Destruction de l'habitat sur l'emprise de la centrale  | - Destruction de l'habitat sur l'emprise de la centrale  |  | - Coût du CO2 varie en fonction de la technologie utilisée et du lieu de fabrication  | - Vulnérabilité aux changements de température.  | - Utilisation de métaux et matières premières rares   |

# CRÉDITS

**Contributeurs** : Julien Commarieu, Anissa Sidhoum, Lise Carré, Nicolas Rochon, Cédric Lacaze, Stéphanie Begué, Mathilde Ketoff, Olivier Guillaume, Isabelle Pinard, Simón Osejo, Louis Blanchard, Olivier Leruste, Emilie Molinier-Ravage

**Conception et réalisation graphique** : Agence Caroline Benech

**Crédits images** : Caroline Benech, Wladimir Simitch, Qair, Sun'Agri

**Date de publication** : septembre 2022

Parc solaire, Les Cèdres, Etang-salé - La Réunion





## RGREEN INVEST

Société de gestion française et indépendante créée en 2013 par Nicolas Rochon et entreprise à mission, RGREEN INVEST permet aux investisseurs institutionnels d'orienter leurs capitaux vers le financement de projets voués à l'accélération de la transition énergétique, à l'atténuation et à l'adaptation changement climatique.

## CONTACT

47 rue de Chaillot  
75016 PARIS

Tél: +33 (0)1 85 65 90 00  
Fax: +33 (0)1 85 65 90 01

[info@rgreeninvest.com](mailto:info@rgreeninvest.com)